**RAPPORT D'ÉTUDE DE SÉCURITÉ EN MILIEU PROFESSIONNEL**

# Information des populations et travail de recherche sur les alertes concernant les risques naturels, technologiques et Natech inondation

*Diplôme Universitaire Technologique Hygiène, Sécurité et Environnement*


***Structure d'accueil :***

Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels de la Presqu'île d'Ambès (SPPPI-PA)

***Adresse : Département IUT HSE- CS10207 33175 Gradignan***

**Tuteurs référents:**

Marion TISSIER – *Tutrice pédagogique*

Michel LESBATS - *Tuteur professionnel et pédagogique*

**Etudiants:**

Alexandre AUDOIN - *2ème Année IUT HSE*

Benjamin BELMONTE - *2ème Année IUT HSE*

***Structure Universitaire:***

Département Hygiène, Sécurité et Environnement, Université de Bordeaux

***Adresse :15 Rue de Naudet, 33175 Gradignan***

# Résumé

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels de la Presqu'île d'Ambès (SPPPI-PA) a pour objectif principal de rassembler des parties prenantes dans le but de réduire le risque industriel et l'émission de polluants. Le SPPPI-PA doit donc mener des opérations de surveillance et de prévention pour réduire les risques naturels, technologiques et Natech. Le risque Natech n'est pas toujours pris en compte par les entreprises et cela est déplorable car un grand nombre d'accident technologique surviennent à la suite d'un événement naturel. Une recherche pour améliorer la résilience du territoire au Natech a donc été initié à la demande du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Pour cela, un pré-guide d'amélioration de la gestion du risque Natech a été mis au point. Il a été présenté par nos propres soins avec l'aide de Monsieur LESBATS aux différentes parties prenantes. Ce pré-guide comporte un questionnaire pour chaque type de partie prenante (collectivités, entreprises…). Le but principal de ce questionnaire étant de faire un état des lieux suivant plusieurs, scénarios prédéfinis, sur les alarmes, alertes et moyens de surveillance présent sur la presqu'île. Les résultats seront donc par la suite présentés sous forme de tableau synthétisant l'état des systèmes d'alarme, d'alerte, de vigilance et des moyens de surveillance. Nous prévoyons que notre étude constituera un point de départ pour l'amélioration de la résilience au Natech sur le territoire de la presqu'île d'Ambès.
D'autre part, un travail d'information des populations sur les alertes est nécessaire à la sécurité de tous. Nous avons donc mené des actions d'information au collège Manon Cormier afin de réactiver les connaissances de base sur les alertes et les conduites à tenir en cas d'évènement grave.

**<u>Mots clés</u> : Alerte – Risque – Information – Amélioration - Natech**

# Abstract

The main objective of the Permanent Secretariat for the Prevention of Pollution and Industrial Hazards of the Ambès Peninsula (SPPPI-PA) is to bring together stakeholders with the aim of reducing the industrial risk and the emission of pollutants. The SPPPI-PA must therefore carry out surveillance and prevention operations to reduce natural, technological and Natech risks. The Natech risk is not always taken into account by companies and this is deplorable because a large number of technological accidents occur following a natural event. Research to improve the resilience of the territory at Natech was therefore initiated at the request of the Ministry of Ecological and Solidarity Transition. For this, a pre-guide for improving Natech risk management has been developed. It will be presented by our own care to the different stakeholders. In addition, a methodology summarizing and presenting the results will have to be developed. This pre-guide includes a questionnaire for each type of stakeholder (communities, companies...). The main purpose of this questionnaire is to make an inventory following several pre-defined scenarios, on alarms, alerts, alertness and monitoring means present on the peninsula. The results will then be presented in tabular form showing the status of the alarm systems, alerts and monitoring means. We anticipate that our study will provide a starting point for improving resilience at Natech on the Ambès peninsula.

More over, information about hazards and alerts is a real important point. For this, we also have done communication actions with studens of higth school Manon Cormier.

**Key words : Warning - Risk - Information - Improvement - Natech**

# Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué par quelques moyens que ce soit à notre étude de sécurité en milieu professionnel et qui nous ont aidés lors de la rédaction de ce pré-rapport.

Tout d'abord, nous adressons nos remerciements à notre tuteur professionnel, Monsieur Michel LESBATS, professeur à l'Université de Bordeaux, qui nous a beaucoup aidés dans la reformulation de l'analyse de la demande ainsi que tout au long de notre projet tutoré. Son écoute et ses conseils nous ont permis de mieux appréhender les objectifs de notre participation à la vie du SPPPI-PA.

Nous tenons également à remercier vivement notre tutrice pédagogique, Madame Marion TISSIER, professeur à l'Université de Bordeaux pour ses différents conseils et notamment pour l'élaboration du plan de ce rapport et pour la partie concernant le cadre juridique. Grâce aussi à sa confiance, Madame TISSER fut d'une aide précieuse dans les moments les plus délicats.

Nous remercions également l'équipe pédagogique du Collège Manon Cormier de Bassens et plus particulièrement Monsieur Thierry LUBRANO pour son accueil et pour nous avoir mis à disposition quatre classes de cinquième pour que l'on puisse mener à bien nos missions d'information et de sensibilisation concernant les risques majeurs auxquels sont soumis les élèves.

Enfin, Nous tenons à remercier toutes les parties prenantes du SPPPI-PA pour leurs investissements dans la recherche sur l'amélioration de la résilience au risque Natech et Madame Coralie PINEAU pour ses actions réalisées auprès du Collège Manon Cormier.

## Sommaire

**INTRODUCTION....8**

**I. Présentation de la structure d'accueil....9**

I.1. Présentation SPPPI-PA....9

I.2. Présentation de la presqu'île d'Ambès....10

**II. Analyse de la demande et objectifs....12**

II.1. Analyse de la demande et problématique....12

II.2. Objectifs des travaux envisagés....13

**III. Cadre règlementaire territorial:....15**

III.1. Décret structurant les SPPPI....15

III.2. Cadre règlementaire territorial par acteur:....15

**IV. Information sur l'alerte, action dans le collège Manon Cormier 21**

IV.1. Méthodologie....21

IV.2. Travail effectué: Sensibilisations aux risques et aux alertes....22

IV.3. Travail effectué au 4ème semestre : Elaboration d'une plaquette avec les élèves....24

**V. Le risque Natech inondation....26**

V.1. Définition et objectifs....27

V.2. Communication avec les acteurs du SPPPI-PA....28

V.3. Méthodologie de construction du pré-audit des moyens d'alertes et d'information....31

V.4. Démarches restantes à effectuer....35

**CONCLUSION....36**

**Références....37**

**Sources ....38**

**Annexes....39**

**Lexique :....65**

# INTRODUCTION

Notre sujet d'ESMP au sein du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels de la presqu'île d'Ambès (SPPPI-PA) s'oriente autour de l'information des populations et d'un travail de recherche sur les alertes et sur l'amélioration du territoire concernant les risques naturels, technologiques et plus particulièrement le risque Natech inondation.
Durant notre ESMP, nous avons donc travaillé autour de deux axes directeurs qui sont l'information sur les alertes et la recherche sur les alertes et la résilience du risque Natech inondation.
L'axe information s'est illustré par des interventions pédagogiques au sein des classes de 5ème du collège Manon Cormier (Bassens). Le second axe consiste à participer au travail de recherche sur l'amélioration de la résilience du territoire face au risque Natech inondation mené par le SPPPI-PA en effectuant un travail de synthèse des alertes relatives au Natech inondation.
Durant les premières semaines de notre projet tutoré, la partie pédagogique de notre sujet s'est orienté par la sensibilisation des élèves sur les risques présents sur le territoire de la presqu'île, les alertes prévues pour y faire face et les conduites à tenir en cas d'alerte. Notre travail s'est poursuivi par l'élaboration de plaquettes informatives synthétiques sur les risques afin qu'elles puissent être diffusées et lues par les élèves du collège; ce qui permettra de les sensibiliser aux risques. Ce travail d'information centré, pour nous, sur les alertes permet d'entretenir une culture du risque aujourd'hui peu entretenue dans notre société.
Le risque Natech est le scénario d'un aléa technologique induit par un aléa naturel. Le travail de recherche confié au SPPPI-PA par le Ministère de la transition écologique et solidaire se concentre sur le risque Natech inondation c'est-à-dire un aléa naturel : inondation, entraînant un aléa technologique. Notre travail d'ESMP au sein de cette recherche sur le risque Natech inondation, sera d'une part d'aider les parties prenantes à répondre à un questionnaire destiné à faire l'état des lieux sur la résilience du territoire de la presqu'île. Puis, d'autre part nous devrons établir une méthodologie permettant de recueillir les résultats de ce questionnaire afin de les réunir en un document. Ce document permettra de faire un état des lieux sur les moyens de surveillance, d'alerte, d'alarme et de vigilance pouvant nous aider à améliorer la résilience du territoire face au risque Natech Inondation.
En plus de ces deux axes, notre ESMP au sein du SPPPI-PA nous a permis de participer à plusieurs autres activités. Nous avons notamment pu participer à la réunion trimestrielle du SPPPI-PA. Nous avons également pu rencontrer les directeurs de certains établissements scolaires pour leur fournir du matériel numérique destiné à faire de la pédagogie sur des risques majeurs.

Dans ce rapport d'ESMP nous présenterons le SPPPI-PA, le territoire de la presqu'île d'Ambès puis nous développerons l'analyse de la demande. Ensuite, nous évoquerons le travail que nous avons réalisé en suivant nos deux axes principaux.

# I. Présentation de la structure d'accueil

## I.1. Présentation SPPPI-PA

*Logo SPPPI-PA*

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels de la Presqu'île d'Ambès (SPPPI-PA) rassemble plusieurs parties prenantes dans le but de diminuer le risque industriel et de pollution sur un territoire restreint et cohérent. Il est donc compétent sur le terri de la presqu'île d'Ambès.

Les SPPPI peuvent (ce qui ne les rend donc pas obligatoires) être crées par arrêté préfectoral ou interpréfectoral d'après l'article D.125-35[1] du décret n°2008-829 du 22 août 2008 relatif à la création des SPPPI (arrêté préfectoral relatif à la création du SPPPI-PA disponible en **annexe n°1**).

Différents types de parties prenantes collaborent ensemble (voir **annexe n°2**) : les entreprises industrielles souvent ICPE et SEVESO, les collectivités, les municipalités (Ambès, Saint Louis de Montferrand...), les associations de riverains ou de protection de l'environnement (VALF, CAPA, Caire Aubarède, Sabaréges…) ainsi que les services de l'État (DREAL, SDIS 33, ARS…).

Le SPPPI-PA a un rôle de surveillance et de prévention des pollutions. Il peut faire des proposition d'améliorations pour une meilleure maîtrise du risque industriel.

L'ensemble des missions d'un SPPPI sont définis par le décret n°2008-829 du 22 août 2008 et plus particulièrement à l'article 125-36 de ce décret[2].

Plus particulièrement, le SPPPI-PA étudie les risques majeurs pouvant survenir sur la presqu'île, l'alerte des population vis-à-vis du risque Natech (naturel et technologique), réalise de la prévention et de la protection contre ces risques, participe à l'organisation des secours, aide à la culture et à la gestion de crises sur le territoire et enfin éduque et forme les parties prenantes et la population.

Le SPPPI-PA a été crée en 2000 par Monsieur Frémont, Préfet de la région Aquitaine à cette date là. Depuis 2010 le SPPPI-PA a été refondé et est présidé par l'universitaire Monsieur Michel LESBATS.

***1. Art.D. 125-35 :*** *Les préfets peuvent, par arrêté préfectoral ou interpréfectoral, créer des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPI).*

***2. Art.D. 125-36 :*** *Les secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels constituent des structures de réflexion et d'études sur des thèmes liés à la prévention des pollutions et des risques industriels dans leur zone de compétence, y compris sur la question des transports de matières dangereuses.*

## I.2. Présentation de la presqu'île d'Ambès

La presqu'île d'Ambès correspond à un regroupement de six communes (Ambès, Bassens, Ambarès et Lagrave, Saint Vincent de Paul, Carbon Blanc et enfin Saint Louis de Montferrand) sur un territoire entre la Dordogne et la Garonne.
La presqu'île fait partie intégrante de la métropole Bordelaise.
Ce territoire est stratégique pour la métropole car il rassemble à la fois un secteur industriel (rive gauche), un secteur touristique (rive droite) mais également un secteur agricole (partie médiane).
La presqu'île d'Ambès rassemblait 36 834 habitant en 2015 sur les six communes qu'elle compte.
Plusieurs enjeux sont présents sur ce territoire. Ils sont notamment économique; dû à la présence de nombreuses entreprises dont des ICPE (**Voir annexe n°3**) mais il existe également des enjeux importants concernant les populations : présence d'écoles et de collèges (école Rosa Bonheur de Bassens, école Jacques Brel d'Ambès, Collège Manon Cormier de Bassens…), présence d'EHPAD (Fondation Escarraguel à Ambès…) mais aussi d'habitations et autres infrastructures.

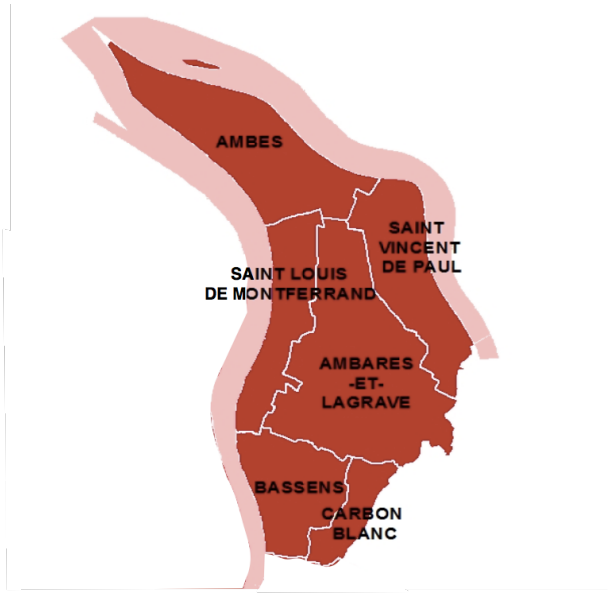


*Carte de la presqu'île d'Ambès*
*Source : Wikipédia*

Face à ces nombreux enjeux, le SPPPI-PA joue un rôle important puisque de nombreuses personnes et biens sont soumis quotidiennement aux différents dangers présents sur la presqu'île.
Cette population est principalement soumise aux risques industriels dus à la présence de nombreuses entreprises, ICPE et SEVESO mais également au risque d'inondation car la presqu'île se situe entre deux fleuves.
De plus d'autres risques sont également présents comme le risque sismique (risque classé faible, niveau 2/5 d'après planseisme.fr) ou encore le risque de mouvement de terrain.

*Carte représentant le risque industriel*
*Source : Site du SPPPI-PA*

*Carte représentant les zones inondables (zones roses) Source : Site du SPPPI-PA*

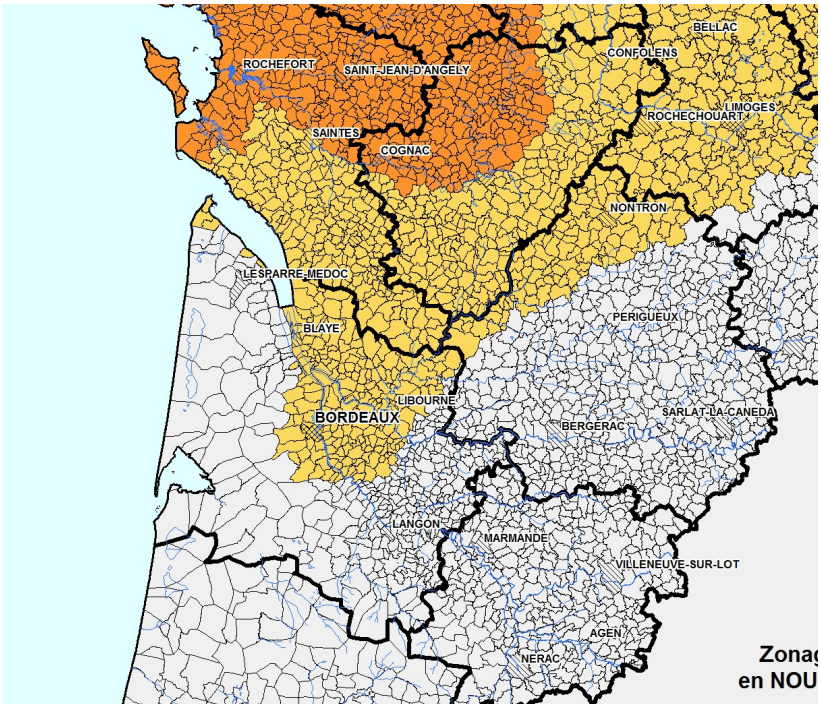


*Carte représentant le risque sismique*
*Source : planseisme.fr*

# II. Analyse de la demande et objectifs

L'objectif de l'analyse de la demande et de la présentation des objectifs est de cerner et redéfinir le sujet en répondant à une problématique spécifique qui permet de le traiter.

## II.1. Analyse de la demande et problématique

Lors de la présentation du sujet, la nature de la demande initiale était la participation à l'information des populations pour le risque Natech inondations, la participation à la prévention du risque Natech sur la zone du SPPPI-PA en lien avec la mise en œuvre du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Métropole et la conception et l'édition d'un support pédagogique à destination des populations (plaquette « Je me protège en famille »)

Après plusieurs entretiens avec nos tuteurs, nous avons pu redéfinir le sujet et nos objectifs afin de définir un fil directeur pour nos travaux. Il s'agit de travailler autour des alertes avec un aspect de diffusion d'informations et un autre de travail de recherche sur les moyens d'alerte et d'information. Le sujet final est donc le suivant : Information des populations et travail de recherche sur les alertes concernant les risques naturels, technologiques et Natech inondation sur le territoire de la presqu'île d'Ambès. Ce travail se définit selon deux axes : L'axe pédagogique et l'axe de recherche.

En effets, pour la partie « information » de notre sujet nous nous sommes rapprochés du groupe de Samuel HAYET et Ronan RIEUX qui ont pour mission de faire des interventions dans les collèges et lycées de la presqu'île. Nous avons donc pu transmettre les informations de base concernant les alertes à des élèves de collège et lycée.

D'autre part, la partie « recherche » de notre sujet s'inscrit dans la continuité de la recherche sur le Natech inondation menée par le S3PI-PA. En accord avec Michel LESBATS, notre travail est de l'aider dans la présentation du Pré-guide Natech inondation à chaque acteur actif de la presqu'île. En plus de cela, nous définirons une méthodologie afin d'élaborer un « pré-audit » permettant de recueillir l'ensemble des moyens d'alerte et d'information présents sur la presqu'île ainsi que leurs modalités d'utilisation, de contrôle et de vigilance.

Bien-sûr, étant donné que ces travaux font partis de travaux de recherches, ils resteront modifiables et améliorables par les utilisateurs.

Pour assurer nos objectifs nous rentrerons en contact avec les différents acteurs du S3PI-PA c'est à dire les industriels, les collectivités, les populations, les associations et d'experts (DREAL, SDIS 33…).

## II.2. Objectifs des travaux envisagés

Pour comprendre les objectifs du sujet, il faut aborder les axes séparément et développer leurs propres objectifs. Néanmoins, chacun de ces axes se consacre aux alertes qui ont pour objectif d'avertir l'arrivée d'un évènement dangereux.

### ▪ Objectif général

Dans le processus de résilience du territoire aux risques Natech chaque maillon est essentiel : l'identification, l'information, la prévention, la prévision, la protection… Mais on comprend que si l'on met toutes les mesures de prévisions et protections possibles et envisageables sans, en amont, avoir prévenu les personnes cibles de les mettre en œuvre alors leur utilité sera nulle.

En effet, l'alerte aux populations potentiellement visées par un phénomène dangereux est un maillon indispensable à la résilience. Ainsi, avec une bonne information en amont, l'alerte permet d'initier les actions de mise en sécurité des personnes, des biens et des écosystèmes. On peut comparer l'alerte au coup de sifflet indiquant le départ d'un ensemble d'actions de sauvegarde des enjeux. Dans le sens contraire, sans l'alerte, il n'y a aucune action mise en œuvre et la finalité peut aboutir à une catastrophe humaine, économique et/ou écologique.

L'alerte est donc indispensable pour se protéger contre le risque majeur (ou Natech) et il est important d'informer régulièrement les populations de son utilité et des conduites à tenir lorsqu'elles sont déclenchées. De plus, il faut poursuive les recherches visant à développer les différents moyens d'alerte et d'information (MAI) notamment en tenant compte de l'avancée des technologies.

Informer et rechercher, ce sont les objectifs de notre sujet qui conduiront d'une part à l'amélioration de la connaissance des risques par la population et d'autre part à la recherche concernant des moyens d'alerte et d'information dans le cadre du risque Natech inondation.

### ▪ Axe pédagogique

En ce qui concerne l'information aux populations, notre objectif se recentre autour des établissements scolaires. Le but est d'informer les élèves sur les différentes alertes et conduites à tenir lors d'évènement. Même si notre action d'information se concentre sur les élèves, il s'agit d'un vecteur de communication puissant car ils pourront ramener certaines informations chez eux et donc cela élargira notre champ de communication. Il faut noter qu'en 2013, on estimait que 78 % des personnes ne savaient pas quoi faire lorsque les sirènes retentissent hors essai d'après le quotidien ***Libération***. D'ou l'importance de transmettre régulièrement un savoir autour des alertes.

## ▪ Axe recherche sur le risque Natech inondations

Concernant la recherche notre objectif est de rencontrer chaque acteur du S3PI-PA afin de leur présenter le Pré-guide Natech. Ce pré-guide devrait permettre d'amener chaque acteur à se poser des questions concernant leur résilience face au risque Natech.

D'autre part, nous devons établir un audit permettant de recenser l'ensemble des moyens d'alerte et de communication (MAI) concernant le risque majeur présent sur la presqu'île. Ce travail s'inscrit à la fois dans la recherche Natech mais également dans la commission alerte du S3PI-PA. Au final, cet audit constituera un document de base rassemblant les MAI et leurs informations utiles telle que leurs modalités de fonctionnement, de contrôle ou d'alerte…

Pour conclure sur la présentation et les objectifs de notre sujet, nous travaillerons selon deux axes : pédagogique et recherche sur le risque Natech. Ces travaux permettront d'entretenir une culture du risque chez les élèves et leur entourage et également d'alimenter la recherche sur le risque Natech inondation menées par le S3PI-PA.

# III. Cadre règlementaire territorial:

Le cadre juridique de notre sujet est vaste et étendu car, comme cela est présenté précédemment, le S3PI réunit une multitude de parties prenantes qui chacune ont des obligations législatives. Nous définirons tout d'abord le cadre juridique du S3PI puis nous observerons, à différentes échelles, les obligations juridiques de chaque acteur
.

## III.1. Décret structurant les SPPPI

Les secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPI) sont instaurés par le décret n°2008-829 du 22 août 2008.
Les 2 articles issus du code de l'environnement structurant ce décret sont:
**Art. D125-35:** Prévoyant que le préfet puisse, par arrêté préfectoral, créer un SPPPI selon des limites géographiques et la liste de ses membres. Ce présent article fixe la composition légale des SPPPI (représentant de l'État, collectivités territoriales, entreprises et organismes industriels, associations et experts)
**Art. D125-36** : Fixant les missions des SPPPI. Les missions principales étant la concertation et l'information sur la prévention et la maîtrise des risques industriels.

## III.2. Cadre règlementaire territorial par acteur:

Dans notre pays, l'État a des obligations de prévention et de protection des populations face aux risques majeurs. En effet, il doit identifier et tenter de diminuer la vulnérabilité des territoires face aux différents risques notamment par des restrictions, obligations ou constructions d'ouvrage de protection. En revanche, l'État doit également prévoir les moyens nécessaires pour porter aide et secours aux populations lors d'événements. Il s'agit ici de maintenir la sécurité pour tous, il s'agit d'un intérêt général.

L'État, pour répondre à l'intérêt général, agit par le biais du cadre territorial du département en confiant la majorité des missions de prévention aux collectivités territoriales, il s'agit de la déconcentration. En effet, le droit français impose à différentes échelles des éléments de prévention et de sauvegarde concernant les risques majeurs. Ainsi, au niveau départemental, on observe un « résumé » des risques présents sur le territoire puis à une échelle plus locale, le risque est pris en compte précisément. Ainsi nous verrons que l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs privés (exploitants d'installation) sont tenus par des obligations règlementaires.

## ▪ Echelle départementale

C'est donc à l'échelle des départements que vont s'illustrer les premières obligations de l'État et des collectivités territoriales face aux risques majeurs. La personne compétente est ici le préfet de département.
Les éléments principaux pour prévenir les risques majeurs à l'échelle du département sont:

- **Le DDRM** (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs): ce document mis à jour tous les 5 ans, résume les informations essentielles sur les risques majeurs d'origine naturelle et technologique sur le territoire départemental. Il recense pour chaque risque: les conséquences sur les enjeux, les communes concernées et les mesures de sauvegarde générale face au risque. Le DDRM est prévu selon l'**Art. R125-11** du C de L'Env.

*Pour la presqu'île d'Ambes, étant un territoire de la Gironde, c'est le DDRM de la Gironde qui la concerne. Attention, il s'agit d'un document général à l'échelle du département, de ce fait, il ne traite pas précisément du territoire de la presqu'île. (Voir réf.1)*

- **Le PPRN** (Plan de Prévention des Risques Naturels): ce plan permet de règlementer l'utilisation des sols et les mesures d'amélioration de la vulnérabilité en fonction des risques naturels présents sur une partie du département. Ce plan peut notamment interdire ou imposer des mesures sur les ouvrages et/ou constructions. Il en découle notamment les PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) qui sont également élaborés sous la prérogative de l'État. **Article L562-1** du C. de L'Env.

*Dans le cas de la presqu'île d'Ambes, il existe un PPRI qui traite précisément sur le territoire de la presqu'île le risque inondation notamment par l'identification territoriale du risque, ou encore le recensement et la gestion des mesures de sauvegarde. (Voir réf.2)*

- **Le PPRT** (Plan de Prévention des Risques Industriels): ce plan a pour vocation de maîtriser les risques ainsi que l'urbanisme autour des sites à hauts risques industriels (notamment les sites SEVESO). **Article L515-15** du C. de L'Env.

*Il faut savoir qu'il y a notion de 2 PPRT: le PPRT Ambes Nord (en cour d'élaboration) et le PPRT Ambes Sud (approuvé). Ainsi il est approuvé par ce dernier un règlement, des recommandations et un zonage propre à son territoire. On peut retrouver différentes informations sur le site de la prévention des risques accidentels d'aquitaine. (voir réf. 3)*

- **Le Plan ORSEC départemental** (Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile): ce plan, élaboré et déclenché par le préfet de département, prévoit la planification, l'organisation ainsi que la coordination des moyens de secours en fonction de la nature ou de l'ampleur d'un événement. **Article R741-1** du C. de la sécurité intérieure.

**Remarque**: il existe 3 niveaux de déclinaisons du plan ORSEC qui sont les dispositifs : de département, de zone et maritime

*Le plan ORSEC de la Gironde est disponible sur internet il prévoit la réponse des secours pour les différents risques présents sur le territoire girondin dont notamment les accidents industriels et les inondations présentes sur la presqu'ile. (voir réf. 4)*

- **Le PGRI** (Plan de Gestion du Risque Inondation): Il fait partie d'une planification sectorielle du risque inondation. Il s'applique sur chaque bassin, a pour objectif de prévenir et réduire les conséquences des inondations et regroupe plusieurs autres éléments tels que les PAPI, les PPRI et la compétence GEMAPI (dédiées aux EPCI)

*Il existe un PAPI concernant l'estuaire de la Gironde et dans lequel est concernée la presqu'île d'Ambes notamment au sujet de l'expérimentation d'un nouveau diagnostic territorial ou encore sur l'amélioration de l'accessibilité du territoire lors d'une menace d'inondation. (voir réf. 5)*

- **La CDRNM** (Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs) et le CDSC (Conseil Départemental de Sécurité Civile). Ce sont des instances consultatives placées sous l'autorité du préfet qui ont pour mission de construire une politique de prévention des risques naturels entre les différents acteurs du territoire.

La responsabilité de ces différents éléments découle des compétences du Préfet qui sera, en temps de crise, le directeur des opérations de secours pour des événements d'échelles départementales. Bien évidemment le préfet, qui endosse la responsabilité au nom de l'État, est appuyé par différents services pour répondre aux missions de prévention et de sauvegarde du territoire. Par exemple: LA DDT, la DRIRE, la DREAL, le CLIC, les SDIS…

### Echelle locale:

À l'échelle locale, on distingue différents acteurs qui sont les communes ou EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), les industriels et les populations.
A cette échelle, le risque est étudié plus précisément et les mesures de prévention propre à chaque territoire sont exposées. Dans certains cas, des sites présentent des risques particuliers qui nécessiteront des dispositions spécifiques qui devront être coordonnées au sein des plan généraux.

## *Les communes ou les EPCI*

Dans la continuité de la politique départementale de gestion des risques majeurs, les collectivités territoriales c'est-à-dire les communes mais aussi les Établissement Public de Coopération Intercommunales auxquels l'État confit de plus en plus de responsabilités. Les collectivités territoriales sont tenues d'établir différents plans, dispositifs ou actions à leur échelle territoriale tels que:

- **Le DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs): Obligatoire dans toute les communes concernées par un PPR (technologique ou naturel), le DICRIM s'inscrit dans la suite du DDRM en notifiant les informations relatives aux risques et aux mesures de sauvegarde particulière au territoire. Ce document s'inscrit dans l'obligation d'information des populations face aux risques majeurs auxquels ils sont exposés (selon l'**Art. L125-2** du C. de l'Env.)

*Il existe des DICRIM en ligne sur certaines communes de la presqu'île, ils recensent synthétiquement avec du vocabulaire simplifié les risques présent sur le territoire ainsi que leur gestion sur le territoire. Par exemple, le DICRIM d'Ambes évoque les risques: inondation, météorologique, industriel et transport de marchandise dangereuses. Celui de Bassens traitera les risques: nucléaire et mouvement de terrain en plus. (voir réf. 6 et 7)*

- **Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**: obligatoire pour les communes concernées par un PPR, le PCS constitue la planification de l'alerte, la protection et le soutient des populations à l'échelle communale (ou intercommunale pour les EPCI). Le PCS doit être conforme au plan ORSEC départemental.

- **Le PLU (Plan Local d'Urbanisme)**: doit obligatoirement prendre en compte les différents plans auxquels le territoire est soumis( PPRT, PPRN…). Ce plan peut prévoir des dispositions spécifiques pour l'utilisation des sols.

*Les communes de la presqu'île sont donc concernées par l'élaborations de PCS et de PLU adapté aux PPR mais, ces documents ne sont pas disponibles sur internet.*

- **La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations)**: il s'agit à compter du 1er janvier 2018 d'une compétence dévolue aux intercommunalités. L'objectif du GEMAPI est de coordonner l'ensemble des mesures contre le risque inondation et de les rendre obligatoires car, jusqu'alors, certaines étaient facultatives.

Ces principaux éléments font partis des obligations et de la responsabilité des maires. En temps de crise, les maires seront directeurs des opérations de secours sur l'ensemble du territoire de leurs communes.

## *Les Industriels*

Il s'agit ici de mettre en évidence que si l'État et les collectivités territoriales ont des obligations règlementaires par rapport aux différents risques, certains établissements en fonction de leur(s) activité(s) sont également soumis à des obligations et/ou des dispositions spécifiques. En effet, suite aux différents accidents qui se sont produits, le contexte réglementaire a évolué pour prévenir les risques liés aux activités industrielles. Ainsi voici différents éléments auxquels sont soumis une partie des installations en France:

- **La police des ICPE** (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement): recense et règlemente toute exploitation agricole ou industrielle susceptible de créer des risques ou pollutions ou nuisances pour la sécurité et la santé des riverains ainsi que pour l'environnement. Selon la nature de l'exploitation les régimes juridiques seront plus contraignants (Déclaration, Enregistrement et Autorisation)

*Le secteur de la presqu'île d'Ambes recense plusieurs dizaines d'ICPE*

- **La Directive SEVESO III:** précédée de 2 directives ( SEVESO I et II) qui ont vu le jour suite au dramatique accident dans une usine chimique en Italie (1976). Elle a pour but de prévenir les risques d'accidents majeurs. Elle concerne donc les usines qui sont potentiellement très dangereuses. On distingue 2 catégories d'établissements selon la nature et la quantité des substances utilisées: SEVESO seuil haut ou seuil bas.

*Sur la presqu'île on compte plus d'une dizaine d'installation soumise à la directive Seveso*

- **La Directive IED:** Elle a pour but de règlementer les activités afin de prévenir les risques de pollution chronique (à long terme).

Les installations soumises à une ou plusieurs de ces dispositions juridiques doivent dans, certains cas, faire l'objet de plans supplémentaires aux plans ORSEC afin de planifier l'organisation des secours en cas d'incident sur leur site. Deux cas de figure à prendre en compte:

- **Le POI (Plan d'Opération Interne)**: Obligatoire dans toute les installations SEVESO et dans certaine ICPE. Le POI est un plan qui doit organiser et planifier les moyens de secours internes à l'établissement afin de limiter les conséquences d'un accident et de le contenir dans les limites du site. Il doit être élaboré et mis en oeuvre par l'exploitant. (procédures, personnel qualifié, responsables… ).

- **Le PPI (Plan Particulier d'Intervention)**: A la charge du préfet, le PPI est un plan spécifique à une installation particulière qui prévoit l'organisation des moyens de secours extérieurs et son articulation avec le POI de l'établissement dans le cas où l'incident dépasserait les limites du site et pourrait atteindre les populations environnantes. Dans le PPI, chaque acteur de secours et leurs rôles sont indiqués. Le PPI constitue une annexe du plan ORSEC et pourra être déclenché par le préfet (DOS) en cas d'événement.

*Bien entendu plusieurs des usines de la presqu'île sont soumises à faire des POI ou fournir des éléments au service de la préfecture afin d'établir des PPI qui se retrouveront dans les plan ORSEC.*

À travers cette partie, nous avons abordé synthétiquement les principaux éléments du cadre juridique auxquels sont soumis les membres du SPPPI-PA. Nous voyons que les responsabilités des différents acteurs sont importantes et c'est d'ailleurs dans la limite de ces responsabilités que les travaux engagés sont parfois ralentis.

Néanmoins, il est important de retenir que le territoire de la presqu'île d'Ambes est soumis aux risques naturels (inondation, météorologique…) comme aux risques industriels importants notamment liés aux entreprises SEVESO. Ainsi, autour de ces risques nous avons vu que les différents services publics établissent des éléments de gestion et d'information. En ce qui concerne la presqu'île d'Ambes, le territoire est très règlementé, en plus des entreprises ICPE et parfois même SEVESO qui doivent se contraindre à des dispositions parfois très contraignantes des arrêtés préfectoraux, les populations présentes sur ce territoire sont également soumises à certaines restrictions et/ou obligations. Cela est notamment illustré dans les PLU de ce secteur qui doivent prendre en compte les différents Plan de Prévention des Risques (PPR), par exemple, selon le PPRT Ambes SUD, il est recommandé que dans certaines zones, des habitations bénéficient d'une pièce de confinement pour prévenir à un éventuel accident technologique. Il s'agit ici d'un seul exemple parmi une multitude de dispositions prévues.
En ce qui concerne la partie informative, nous avons vu que les documents (DDRM, DICRIM…) abordent les différents risques présents sur le territoire de la presqu'île afin d'informer la population des risques et de leur gestion.
La phase opérationnelle est préparée par les Plan ORSEC (contenant les PPI) et les POI propre à chaque entreprise à risque. Le Plan ORSEC doit être général car il doit pouvoir être mis en oeuvre sur tout le territoire prévu (département, zone, maritime). Néanmoins, les PPI annexés à ce plan permettent de le préciser et de prévoir des dispositions spécifiques au territoire de la presqu'île d'Ambès.

# IV. Information sur l'alerte, action dans le collège Manon Cormier

Comme cela est expliqué précédemment, notre sujet s'oriente autour de 2 axes qui sont l'information aux populations d'une part et la recherche sur la résilience au risque Natech et sur l'alerte d'autre part. Dans cette partie, nous traiterons de la partie information aux populations, mise en oeuvre par une intervention dans le collège Manon Cormier situé sur la commune de Bassens.

Nous avons donc choisi de toucher un public jeune afin de leur apprendre les alertes et les gestes à effectuer en priorité. Pour ce faire, nous avons travaillé avec Ronan ZANNINI et Samuel HAILLET dont leur projet d'ESMP est de faire des interventions et des sensibilisations dans les écoles et collèges. Nous avons également été épaulé par Monsieur LUBRANO, professeur de physique chimie et par Madame Coralie PINEAUD, qui vient du SPPPI de Dunkerque et qui est spécialiste dans les interventions auprès des élèves.

## IV.1. Méthodologie

Pour que notre travail d'information soit complet, nous avons d'après les objectifs dû nous organiser pour transmettre des informations sérieuses sur la sécurité de manière interactive. Cela a été possible notamment avec l'aide de Monsieur LUBRANO.

### ▪ Objectif de la démarche

En général, peu de personnes savent comment réagir face à un évènement majeur qui pourrait arriver dans leur environnement. En effet, bien qu'il existe des protocoles d'alerte et de mise en sécurité des populations en cas d'évènement majeur, le manque d'informations et d'exercices fait que les gestes de mise en sécurité ne sont pas connus par la population. Bien qu'un évènement majeur soit de faible occurrence, face à la gravité qu'il occasionnerait, il est primordial que les populations sachent comment se protéger et par quel moyen d'alerte. Ainsi, les objectifs de cette démarches sont :

- Sensibiliser les élèves aux risques majeurs auxquels ils sont exposés quotidiennement (au collège, à la maison…).
- Leur apprendre les moyens d'alertes prévus en fonction du lieu où ils se trouvent (au collège, à la maison, dans la rue…).
- Leur apprendre les gestes et actions de mises en sécurité à prendre en priorité.
- Adopter une démarche interactive afin d'impliquer les élèves et qu'ils retransmettent ce qu'ils ont appris à leur entourage.

Parmi ces objectifs, l'information sur les alertes concerne précisément notre sujet; afin de présenter de façon efficace aux élèves les alertes, nous avons également travaillé sur les autres objectifs essentiels à la bonne compréhension et assimilation des alertes.

### ▪ Organisation de la démarche:

Nous avons premièrement pris rendez-vous avec Monsieur Lubrano au Collège Manon Cormier afin de bien définir les objectifs, la forme de nos interventions et également l'aspect « logistique » afin de trouver des créneaux horaires de disponibles avec les classes de cinquième.
Il a donc été prévu dans un premier temps (Mercredi 29 novembre matin), de faire intervenir Mme Coralie PINEAU sur deux classes de 5ème dans la matinée (deux fois 2h). Pendant ces deux interventions les étudiants HSE ont pris des notes afin de pouvoir réaliser des interventions sur le même sujet le mercredi matin suivant car Mme PINEAUD n'était pas disponible.
D'autre part, il a été prévu en début d'année 2018 ( mercredi 10 janvier et 17 janvier 2018) de revenir au collège Manon Cormier afin d' élaborer avec des élèves de 5ème une plaquette d'information récapitulant l'essentiel des informations à savoir sur les risques majeurs , les alertes et les conduites à tenir pour se protéger. Cette plaque pourrait être adaptée après avis du conseil d'administration au carnet de liaison dès l'année scolaire prochaine.

## IV.2. Travail effectué: Sensibilisations aux risques et aux alertes

Le travail effectué a nécessité de l'observation, de la préparation notamment pour donner une présentation avec un fond complet et une forme interactive pour intégrer les élèves au maximum dans le sujet. De plus, ce travail a mis en évidence l'importance d'enseigner et d'entretenir un savoir autour des risques et leur gestion.

### ▪ Interventions dans les classes:

Lors des interventions de Mme Coralie PINEAUD, nous avons pu prendre en note la ligne de conduite de sa présentation et les informations clés à transmettre. En s'entretenant avec Monsieur LUBRANO, nous avons décidé d'adapter la présentation en conservant les informations clés mais sous un format plus interactif afin d'impliquer les élèves à ce travail.
Pour ce faire, nous avons décidé de conserver les mêmes créneaux horaires et de diviser les classes en demi-groupe de 12 ou 14 élèves en consacrant deux étudiants HSE par demi-groupe.
De plus, nous avons prévu une intervention interactive avec des temps de concertations entre les élèves et des temps de présentation d'information faites par les étudiants. Pour nous aider dans cette présentation, nous avions également conçu un support pédagogique interactif que les élèves complétaient eux-mêmes. Le choix pour rendre cette présentation plus intéressante pour l'oratoire a été, après une présentation des risques en général, de se concentrer sur les risques encourus sur la presqu'île.

Puis, nous avons détaillé un scénario d'accident afin d'amener la présentation sur les alertes. Ainsi, nous avons pu informer les élèves sur le type d'alerte à la population. Nous avons abordé le Système National d'Alerte (SNA), les alertes prévues selon le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) ainsi que les conduites à tenir rapidement dès lors que le signal est perçu. Cela a été intéressant car nous avons pu faire prendre conscience aux élèves que bien connaître les alarmes pouvait leur permettre de rester sain et sauf par quelques gestes simples.

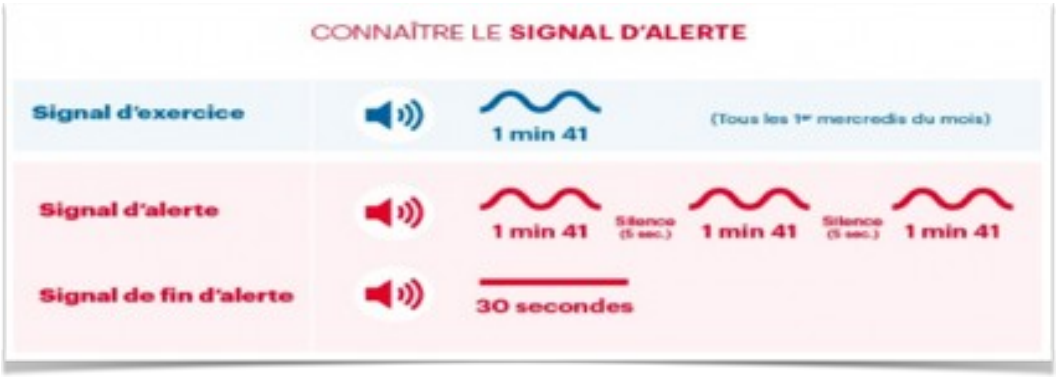


*Illustration 1: Les différents signaux du Système National D'alerte*
*Source :http://www.macommune.info*

Nous avons développé le système national d'alerte en expliquant qu'il existait en France un type d'alerte nationale pour informer les populations d'un risque majeur. Puis nous avons jugé important de leur faire écouter un extrait du signal et de leur présenter la façon dont retentit le signal pour déclencher une alerte réelle ou pour donner la fin d'alerte. De plus, il est primordial de leur expliquer qu'il existe un signal d'entraînement tous les 1er mercredi du mois. Ces différents signaux sont illustrés par l'illustration 1.

Les interventions faites par les étudiants HSE ont fait l'objet d'un retour positif à la fois des élèves et des enseignants du collège. Monsieur LUBRANO nous expliquait également l'importance de réactiver cette culture du risque pour que chacun sache ce qu'il faut faire.

- **Utilité de transmettre et d'entretenir une culture du risque:**

Nous avons également pu transmettre des informations qui sont essentielles ou encore contredire certaines façons de penser des élèves. Par exemple, quand on leur a demandé ce qu'il fallait faire s'ils entendaient la sirène du SNA retentir, plusieurs d'entre eux ont dit qu'il fallait déclencher l'alarme incendie. Dans le cas d'un réel accident technologique avec par exemple émission d'un nuage toxique, le fait de déclencher l'alarme incendie commanderait l'évacuation hors du bâtiment, ce qui pourrait entraîner des conséquences humaines très lourdes car dans un tel cas il faut rester confiné à l'intérieur. Il est évident que c'est par manque de connaissances des risques que cette réponse a été donné et nous avons bien évidement pu rectifier leurs idées reçues. Néanmoins cette réponse nous permet de mettre en évidence qu'il est plus que

nécessaire d'entretenir une connaissance des risques, des types d'alertes et de la conduite à tenir en fonction des alertes d'autant plus dans un secteur où les risques d'origines technologiques sont plus importants. Car croyant bien faire, certaines personnes peuvent inconsciemment mettre en danger leur vie et celle des autres.

## IV.3. Travail effectué au 4ème semestre : Elaboration d'une plaquette avec les élèves

Le travail qui suit notre première intervention s'est illustré au début de l'année 2018, les mercredis 10 et 17 janvier. Nous sommes revenus dans l'établissement Manon Cormier avec l'autre groupe d'ESMP afin d'élaborer, avec les élèves, des plaquettes de synthèse résumant à la fois les risques majeurs présents sur la presqu'île, les alertes et les conduites à tenir. Ce travail étant le coeur du sujet du groupe ESMP dédié aux écoles, nous ne participons à cette activité qu'afin de prêter main-forte durant les heures de travail avec les classes du collège et d'aider à l'élaboration des supports pédagogiques de présentation. Néanmoins cela ne s'éloigne pas de notre sujet car il s'agit bien ici d'un travail concernant l'information sur les différentes alertes.

Plus précisément, le travail réalisé avec l'aide de Monsieur LUBRANO a été le suivant : fabriquer un « squelette » numérique vierge de la plaquette. Sur cette maquette a été indiqué seulement les idées principales avec les espaces dédiés pour ces idées. À côté de cela, nous avons créé une banque de données dans laquelle il y a des images, pictogrammes, formes… Le travail avec les élèves a donc consisté à leur présenter, par petit groupe, la maquette vierge et la banque de données. Puis la consigne était qu'ils réalisent une plaquette la plus synthétique et claire possible récapitulant les informations principales sur les risques, les alertes et les conduites à tenir. Ainsi, chaque binôme d'élève a élaboré sa propre plaquette.

Cette activité est également intéressante pédagogiquement car, par la suite, les élèves, avec l'aide de leurs professeurs examinerons les différentes plaquettes et élirons la plus adéquate pour, peut-être, l'intégrer au carnet de liaison pour la rentrée scolaire 2018/2019, après quelques modifications si nécessaire.

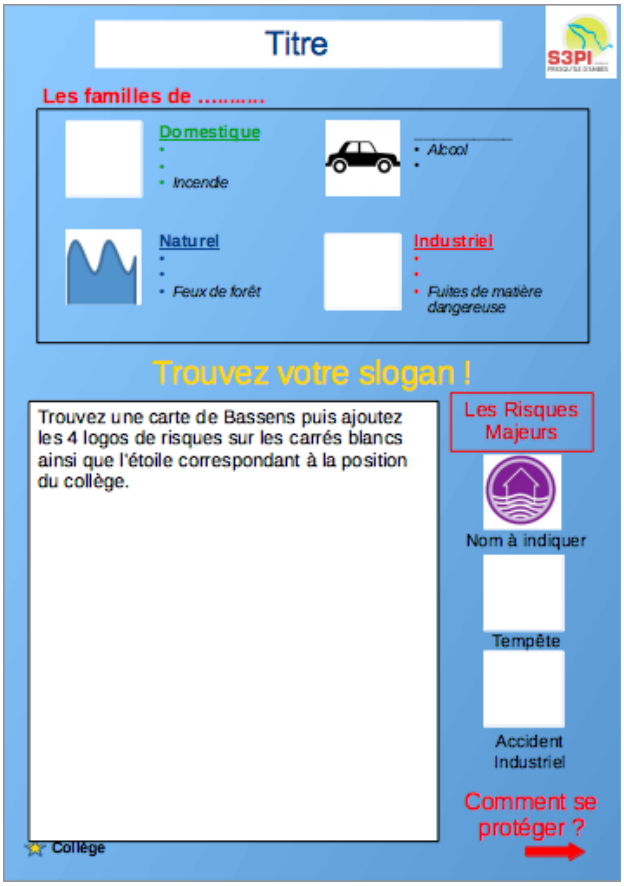


*Recto de la maquette vierge à destination des élèves*

Cela pourra donc servir de support pédagogique qui réactivera la connaissance sur la gestion des risques à chaque élève du collège. Un exemple de plaquette remplie est disponible en ainsi que la plaquette vierge sont disponibles en **annexe n°4**.

Pour conclure sur la partie pédagogique, le travail effectué dans les classes s'est donc concentré autour des différents risques présents sur le territoire de la presqu'île, les alertes et les conduites à tenir en cas d'alerte. Bien que notre sujet soit relatif à l'alerte, il était impossible de parler des alertes sans prévoir de présentation des risques et des conduites à tenir. Cela justifie notre investissement sur une présentation un peu plus large que les alertes.

Le contenu de nos interventions a été adapté pour que chaque élève puisse s'identifier par rapport aux risques, qu'il se trouve au collège, à la maison ou dans la rue afin de bien le sensibiliser au fait qu'il peut être impacté même hors du contexte scolaire. Nous avons au total pu sensibiliser quatre classes de 5ème et, après en avoir parlé avec les enseignants, il serait bénéfique qu'au fur et à mesure chaque classe puisse bénéficier de ce type d'information surtout sur un territoire situé à proximité de sites industriels classés. C'est notamment l'un des objectifs du travail de ce quatrième semestre avec l'élaboration d'une plaquette. Ainsi, grâce à cette plaquette informative, les collégiens bénéficieront d'informations relatives aux risques et leur gestions sans même avoir eu de sensibilisation. Même si une plaquette ne remplace pas une intervention de 2 heures, elle peut tout du moins participer à l'activation ou la réactivation de connaissances autour du risque.
D'un point de vue personnel, le fait de préparer puis de présenter un travail face à un public que nous ne connaissons pas est un bon exercice. Cela nous a permis de prendre un peu plus de confiance à l'oral et d'apprendre à « diriger » un groupe d'élèves de 5ème qu'il faut parfois recadrer pour ne pas perdre leur attention.

## V. Le risque Natech inondation

Prenons un exemple d'accident technologique engendré par un évènement naturel pour illustrer le risque Natech : le 15 août 2002 en République tchèque, une usine chimique est inondée par le fleuve Elbe. Des réservoirs de chlore sont déplacés par la force de l'eau et une fuite se produit à la jonction avec une tuyauterie, générant un nuage toxique de chlore. Cet accident illustre l'un des principaux effets redoutés lors d'une inondation : la sollicitation mécanique des structures industrielles, en particulier des réservoirs et des tuyauteries, qui peut provoquer des rejets accidentels de substances dangereuses. Mais une inondation mineure, peut également conduire à des situations de mode dégradé suite à la perte des commandes nécessaires au bon fonctionnement des installations et aux difficultés d'accès et de déplacement sur le site.

Comme l'indique ce diagramme, 920 accidents Natech on été répertorié par l'ARIA entre 1912 et 2012

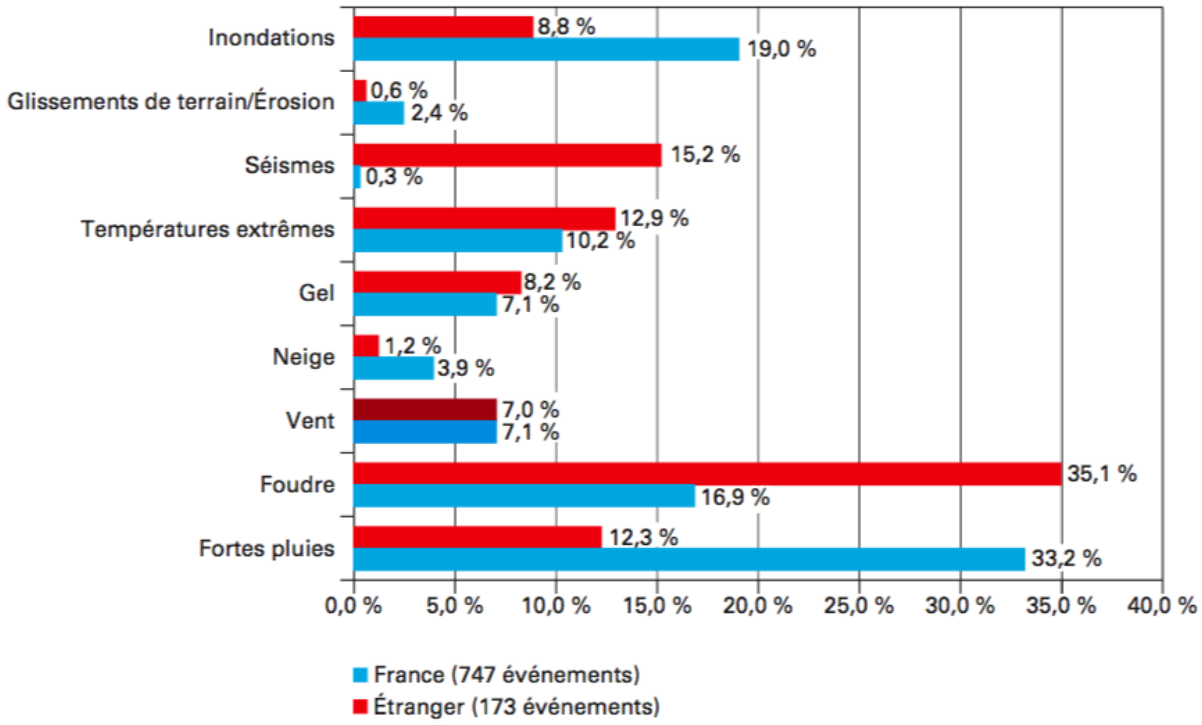


*Répartition des 920 accidents Natech survenus dans des installations classées et recensé dans la base ARIA pendant la période 1992 à 2012*
*Source : www.aria.developpement-durable.gouv.fr*

## V.1. Définition et objectifs

Avant de présenter les objectifs ciblés sur le risque Natech inondation, il faut tout d'abord définir plusieurs notions : celle du risque naturel, du risque technologique, du risque Natech, d'alarme et d'alerte.
Les risques naturels et technologiques sont considérés comme des risques majeurs, ce qui signifie qu'ils peuvent avoir des conséquences graves sur les personnes, les biens et l'environnement. Le risque majeur est caractérisé par une faible fréquence mais une grande gravité.

Un risque naturel correspond à un événement non souhaité, doté d'une certaine probabilité, conséquences d'un aléa sur des enjeux. La notion de risque naturel recouvre donc l'ensemble des menaces que font peser certains phénomènes et aléas naturels sur des personnes, des biens ou l'environnement.

Le risque technologique est lié lui à l'action de l'Homme (transport, manipulation, stockage…) de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.
Le risque Natech est défini lui par un accident technologique déclenché par un évènement naturel et dont les conséquences sont susceptibles de porter atteinte à des tiers ou à l'environnement.

Une alarme/alerte correspond à un signal avertissant d'un danger. Elle nécessite une connaissance préalable du danger.

Notre ESMP porte sur deux objectifs principaux : le premier porte sur la diffusion d'un audit auprès d'industriels, de collectivités, des populations et associations et d'expert. Il sera réalisé grâce à l'aide du pré-guide d'amélioration de la gestion du risque Natech. Le second porte sur l'élaboration d'un audit concernant les moyens d'alerte et d'information présents sur la presqu'île. l'objectif final étant d'avoir un recueil de base de tous les MAI.

## V.2. Communication avec les acteurs du SPPPI-PA

La communication est un axe majeur dans la recherche sur l'amélioration de la résilience au risque Natech inondation. En effet, ce travail de recherche a concerné deux axes pour ce semestre. Tout d'abord, le plus important, celui de la présentation du pré-guide d'estimation et d'amélioration de la gestion du risque majeur Natech inondation, puis, celui qui concerne les différentes réunions du SPPPI-PA.

### ▪ Le Pré-Guide d'estimation et d'amélioration de la gestion du risque majeur Natech inondation

La recherche sur la résilience au Natech correspond à un axe majeur de notre ESMP au quatrième semestre.
L'objectif principal de ce semestre était d'individualiser les conversations eues lors de la réunion du SPPPI-PA à la mairie d'Ambès en novembre 2017 avec les différentes parties prenantes en leurs présentant les objectifs de la recherche sur la résilience au Natech et en leurs distribuant le Pré-Guide d'estimation et d'amélioration de la gestion du risque majeur Natech inondation. Ce pré-guide a été conçu à la fois par l'École Supérieure des Mines de Saint-Etienne, par le département Hygiène Sécurité Environnement de l'IUT de Bordeaux  puis enfin par l'université de Kyoto (Disaster Prevention Research Institute).

Pour réaliser cela, nous avons tout d'abord pris contact avec chaque partie prenantes en mettant à leurs disposition un « doodle » pour que chacun puisse nous donner ses disponibilités afin d'établir un planning de rencontre (**mail de contact en annexe 5**).
Nous avons donc eu l'occasion de rencontrer les différentes parties prenantes : entreprises, expert et collectivités à l'exception des associations.
Lors de chaque réunion, nous avons tout d'abord présenté les différents enjeux (population, écosystème, économique) de la recherche sur la résilience au Natech.
Après avoir présenté les enjeux, nous avons sommairement présenté les différents outils utilisés pour la recherche. Ce sont au total quatre outils qui permettent d'améliorer la résilience du territoire au Natech. Il y a tout d'abord l'audit des études de dangers, l'audit sur les POI (Plan d'Opération Interne) qui en résumé, permet la réalisation d'arbres de défaillance de l'organisation du POI. L'exercice Icrisis a également été présenté. Il se déroulera les 5 et 6 avril 2018 à l'IUT. Il permettra de simuler une gestion de crise à la fois pour la cellule de crise dite de la préfecture mais aussi pour la cellule de crise de l'entreprise. Le scénario de la crise n'est pas encore fixé, mais il semblerait que la crise émanerait d'un aléa naturel entrainant un accident

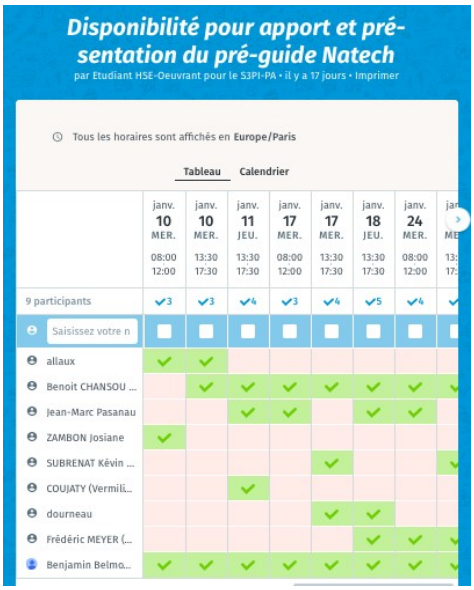

*Capture d'écran du Doodle*

technologique dans la partie nord de la presqu'île d'Ambès. L'objectif de cette simulation est d'améliorer la coordination entre les différents acteurs.
Enfin, nous avons plus particulièrement présenté le quatrième et dernier outil, le Pré-Guide d'estimation et d'amélioration de la gestion du risque majeur Natech inondation.

Notre sujet portant uniquement sur le Natech, nous traiterons uniquement le Pré-guide d'amélioration du risque Natech.
Tout d'abord, il faut savoir que ce pré-guide a été mis au point car il a été constaté trois zones de fragilité. La première correspond à la modélisation des aléas et des phénomènes dangereux qui s'avèrent être compliqués car sensibles aux conditions initiales. La seconde zone de faiblesse concerne l'entreprise elle-même. En effet, lors de la réalisation de l'étude de danger ou bien du POI, le risque inondation n'est presque jamais pris en compte. S'ajoute à cela le fait que l'entreprise peut être à la fois cible mais aussi source d'un aléa dangereux. Enfin la troisième zone de faiblesse identifiée correspond à la coordination entre les différents acteurs qui s'avère être bien trop insuffisante. Le pré-guide est donc présent pour essayer de pallier ces zones de faiblesses.

Le pré-guide croise deux paramètres qui sont d'une part les scénarios et d'autre part les caractéristiques temporelles.
Le pré-guide est composé de cinq scénarios :

- **Scénario 1** : Il y a un risque de crue mais aucun débordement ne se produit, donc aucun enjeu (population, écosystèmes et économique) n'est atteint.
- **Scénario 2** : Il y a une inondation sur un territoire, impactant la population, les écosystèmes et l'économie qui en résulte, mais aucun site industriel n'est touché.
- **Scénario 3** : Il y a une inondation qui impacte un territoire où il y a au moins un site industriel, mais aucun incident n'est à déplorer.
- **Scénario 4** : Il y a une inondation qui impacte un territoire et un site industriel est atteint, cet aléa naturel provoque le déclenchement d'un aléa technologique suivi d'un phénomène dangereux accident technologique.
- **Scénario 5** : Ce scénario peut uniquement être pensé en phase de prévision, on essaie alors de réfléchir aux conséquences d'un événement « impensable » car jamais dimensionné ni envisagé aboutissant à un « chaos territorial » accompagné de nombreux morts.

Les quatre premiers scénarios envisagent plutôt des situations dimensionnées routinières, convenues et le cinquième scénario aboutit « au chaos » issu de la bifurcation du territoire ou d'une partie importante du territoire. Le quatrième et le cinquième scénario aboutissent à un événement NATECH.
Les caractéristiques temporelles permettent de cibler comment la partie prenante s'organise en fonction du facteur temps : avant la crise « **ante-crise** », pendant la crise « **crise** » et après la crise « **post-crise** ».
Le but de croiser ces deux paramètres étant d'identifier les zones de faiblesse des différentes parties prenantes.
Des exemples de questions sont disponibles à l'**annexe n°6**

Certaines difficultés ont d'ores et déjà été identifiées. Par exemple lors d'inondations survenues dans le passé, certains industriels n'ont pas pu accéder à leurs sites car des routes étaient fermée à la circulation, ce qui pose problème pour des opérations de mise en sécurité des installations.
Des solutions à ces problèmes ont alors été mises en place comme le plan d'intervention de Bordeaux Métropole qui donne la conduite à tenir pour fermer les voies à la circulation en fonction de la hauteur d'eau. D'autres solutions sont apportées lors de chaque contrôle d'une ICPE par la DREAL.

Pour conclure ce travail de présentation du pré-guide d'estimation et d'amélioration de la gestion du risque majeur Natech inondation aux différentes parties prenantes, nous avons pu identifier que cette présentation a pour objectif d'identifier si la partie prenante est prête en fonction de chaque type de scénario, sinon le cas échéant de rectifier les problèmes identifiés. De plus, ce pré-guide permettra de hiérarchiser les problèmes rencontrés et d'identifier les maillons les plus faibles car la sécurité de tous, dépend de la sécurité de chaque acteur.
Enfin, il restera à synthétiser par acteur et par scénario, les résultats du questionnaire aux alentours de juin 2018 dans l'objectif de réaliser une synthèse globale avant la fin de l'année 2018. Le but final étant de concevoir un guide proposant une démarche complète d'évaluation de la résilience au risque Natech.

## ▪ Participation à la vie du SPPPI-PA

En plus de notre mission principale sur l'alerte, nous avons contribué à la vie du SPPPI-PA en participant à différentes réunions comme la réunion semestrielle du SPPPI-PA qui s'est déroulée en novembre 2018. Nous avons également participé à la réunion publique sur la qualité de l'air « Bien vivre avec nos industries » qui s'est déroulée le 25 janvier 2018 à 18h30 à Ambès en présence de Madame Christelle Le Devehat (bureau d'étude du risque sanitaire, BURGEAP). Lors de cette réunion, nous avons pu appréhender l'étude qui a été réalisé dans l'objectif de suivre l'évolution de différents polluants nocifs pour la santé.

## V.3. Méthodologie de construction du pré-audit des moyens d'alertes et d'information

Lors de la réunion du 15 Novembre, le S3PI-PA a lancé la commission alerte. Dans le cadre de cette commission et du travail de recherche sur le NATECH inondation, le S3PI a décidé de produire un audit approfondit sur les Moyens d'Alerte et d'Information (MAI) présents sur la presqu'île concernant le risque majeur.

Cet audit aboutira à un recensement de l'ensemble des MAI présent sur la presqu'île, de leurs modalités d'utilisation, de leur entretien et leur contrôle. De plus, cela permettra de recueillir l'ensemble des moyens de vigilance utilisés par les différents acteurs.

Cet audit s'inscrit dans la continuité du pré-guide NATECH Inondation que nous sommes venus vous présenter.

### ▪ Méthodologie

Premièrement, pour construire l'audit, nous avons dû identifier les informations que nous voulions recueillir. Puis, dans un second temps, nous avons identifié le public visé afin de déterminer la forme de l'audit qui serait la plus efficace en terme de recueil de données.

En ce qui concerne les informations que nous voulions recueillir, notre idée de départ était de recenser l'ensemble des alertes disponibles sur la presqu'île et leurs différentes caractéristiques afin d'aboutir à un recueil de base. Ce recueil initié par la commission alerte sera notamment destiné à la recherche Natech inondation mais il pourra bien évidement être utile dans le cadre d'autres travaux. Il s'agit donc d'un document qu'il est important de construire de façon à rassembler le plus d'informations sur les alertes.

En faisant des recherches sur les alertes qui existent, nous nous sommes aperçus qu'il en existait de différents types. Des sirènes sur réseau national d'alerte (RNA) installées durant la guerre au réseau internet répandu depuis les années 2000 en passant par les panneaux à messages variable (PMV), nous avons constaté qu'il existe de nombreux moyens d'alerte à disposition. De plus, à la différence des sirènes du RNA et avec l'évolution des technologies nous avons identifié qu'il existe aujourd'hui plusieurs moyens d'alerte et d'information (MAI). Ce sont des dispositifs qui sont utilisés en temps de crise pour alerter les populations de l'arrivée imminente d'un phénomène dangereux (=alerte) mais qui, par la même occasion, diffusent les premières consignes que doivent suivre les publics concernés.

Ainsi, nous avons réorienté l'audit en choisissant de traiter des moyens d'alertes et d'informations (MAI) présent sur la presqu'île.

De plus, avec l'aide de Mme TISSIER et Mr LESBATS et de différents documents présents sur le site du S3PI, nous avons sélectionné quelles informations il serait utile d'obtenir à travers cet audit. Ainsi, nous avons décider de traiter pour chaque MAI les caractéristiques suivantes :

- Prévient de quel(s) risque(s) ?
- Public visé
- Pour quel(s) scénario(s) (Natech, POI, PPI…)
- Date de mise en place du MAI
- Moyen(s) de vigilance (Comment ? Qui ? Périodicité ? Pendant la crise ?)
- Etat de fonctionnement (Oui / Non/ Précisions)
- Opérationnalité (Tout le temps ? Ordre de déclenchement ? Qui)
- Contrôle (OUI / NON ; Périodicité ? Par Qui ?)
- Formation / Information du public
- Probabilité de défaillance (donnée constructeur si existante )
- Textes règlementaires
- Remarque ( pour apporter toutes autres précisions utiles )

***Pour plus de précision conférer annexes n°7***

Une fois les informations ciblées, nous avons du réfléchir à quels public nous nous adressons pour définir la manière la plus efficace de recueillir les informations. Etant donné que notre public est varié (professionnel, collectivité principalement) il a fallu faire en sorte que le pré-audit soit d'une part assez « large » pour englober les obligations règlementaires de chacun et d'autre part accessible pour ne pas se heurter à des difficultés de communication qui rendraient l'audit moins efficace. Donc nous avons utilisé un vocabulaire simple. Mais pour éviter toutes confusions et pour éviter que le destinataire de l'audit ressente un « flou » face à certaines questions ce qui pourrait avoir un impact sur la qualité de l'audit nous avons édité un document d'aide (cf. ANNEXE XXX). Ce document explique la démarche de l'audit et accompagne, pour chaque rubrique, les parties prenantes dans leur implémentation.

De plus, les acteurs du S3PI, qu'ils soient industriels, collectivités territoriales, ou experts dans notre cas n'ont pas tout leur temps à consacrer au secrétariat. Il a donc fallu créer un document allant directement au but afin qu'il puisse être rempli relativement rapidement. Dans le cas contraire, l'audit serait mis de côté et ne serait complété par beaucoup de membres.

Dans la méthodologie, il faut également prévoir la prise en compte des résultats du pré-audit. L'objectif sera de mettre les résultats de chaque partie prenante sur un document tableur unique. Celui ci devra être réalisé de manière à pouvoir en quelques clics accéder aux informations triées en fonction : des parties prenantes, du type de MAI, de la situation géographique, du type de scénario, du type de risque, du type de public. Ce document

pourrait alors donner rapidement un aperçu sur les MAI présents sur la presqu'île et, si nécessaire, faire ressortir quelques statistiques.

Grâce à un travail complet permettant de cibler les informations et de les adapter au public visé, nous avons tenté de construire un pré-audit sur les MAI accessible et efficace. Bien entendu ce pré-audit pourra être modifié par le retour d'expérience des premiers utilisateurs.

## ▪ Construction du Pré-audit

Grâce au différentes recherches et questions exposées dans la partie précédente, nous avons décidé de construire l'audit sur un document tableur. Cela facilite alors la lecture de l'audit à la fois pour les destinataires et ceux qui recueilleront les résultats. Ce document contient 2 feuilles. **(Cf. annexe n°8)**

**La fenêtre « Moyens_d'alerte_et_d'info»** permet simplement de recueillir les types de MAI et leur nombre. Cela permettra notamment par la suite de comptabiliser le nombre des types de MAI présents sur la presqu'île.
Pour cette fenêtre, nous avons listé les MAI les plus courants en France afin de rendre cette partie rapide à compléter. Les principaux MAI présents en France sont :

- **Sirènes du RNA**

Initialement installées pour prévenir d'un bombardement durant la seconde guerre mondiale. Elles sont devenues des moyens d'alerte des populations face aux risques majeurs par l'ordonnance 59-147 du Général De Gaulle en 1959.

*Source: reseau-canope.fr*

- **Ensemble mobile d'alertes**

Mis en place par les communes, il s'agit d'un véhicule doté d'un mégaphone diffusant l'alerte et les premières consignes dans les rues de la commune.

- **Les automates d'appel**

Sont des logiciels prévus pour diffuser des messages vocaux ou des SMS à une liste de numéros abonnés. Cela nécessite donc que pour en bénéficier les personnes doivent être inscrites sur un registre ce qui réduit le champs d'action de ce MAI.

- **Boitier d'alertes**

Outils installé dans les habitations destinées uniquement à la diffusion d'une alerte et d'information de crise. Certains de ces boitiers permettent aux habitants de signaler le nombre de personnes se situant dans leur infrastructure ce qui facilite l'organisation des secours.

- **Les panneaux à messages variables (PMV)**

Ces panneaux permettent de relayer les alertes et informations sur les axes routiers ou dans les espaces publics de la commune.

- **Les médias**

Dans notre société où les médias prennent de plus en plus de place notamment en utilisant différents moyens de communication ils sont des outils précieux et très efficaces pouvant être utilisé en tant (MAI)

- **Téléphonie mobile**

Les téléphones mobiles étant très répandus dans notre pays, des applications pourraient constituer de véritables MAI. De plus le cell broadcast, système qui permet d'envoyer une alerte à l'ensemble des portables se situant dans le rayon d'une antenne relais sans aucun enregistrement préalable pourrait être un axe d'évolution. En effet, ce MAI n'est pas disponible en France mais il pourrait être très efficace.

- **Internet**

Peut permettre de diffuser une alerte mais sans confirmation de lecture. Il faut aussi, pour être sûr des informations données, se rediriger vers des sites institutionnels.

Nous avons donc listé dans un tableau chacun de ces MAI. Les utilisateurs devront seulement cocher le MAI qu'ils possèdent et en indiquer le nombre. Bien entendu, nous avons envisagé la possibilité que d'autres MAI soient utilisés, dans ce cas, les utilisateurs notifieront eux mêmes le MAI en question dans la ligne « Autre ».

**La fenêtre « détails »** reprend sous forme de tableaux les différents points que nous avons sélectionné lors de l'établissement de la méthodologie.

Au final, nous avons fait diffuser le pré-audit accompagné de la fiche d'explication et d'aide par mail aux acteurs les plus impliqués dans la recherche Natech-inondation afin d'utiliser leur retour d'expérience pour améliorer l'audit avant d'en faire une diffusion plus large.

## V.4. Démarches restantes à effectuer

Sachant que notre ESMP se déroule seulement sur une courte période de la vie du S3PI, il faut envisager la continuité de notre travail après la fin de notre ESMP.

La diffusion du pré-guide et la rédaction du pré-audit s'inscrit dans la recherche Natech Inondation. Ainsi, la continuité de notre travail consistera principalement à poursuivre la diffusion du pré-guide Natech-inondation et du pré-audit concernant les MAI sachant que les résultats finals sont attendus en fin d'année .

De plus, il faudra améliorer le pré-audit en fonction des premiers retours d'expérience. Ensuite, le S3PI pourra alors envisager une diffusion plus large de cet audit.
Il faudra également penser et construire un document de recueil et d'exploitation des résultats du pré-audit. Ce document devra permettre d'exploiter les résultats sous différents angles (comme expliqué dans la partie méthodologie) et permettra d'avoir une base de données concernant les MAI présents la presqu'île d'Ambès.

# CONCLUSION

A travers le travail réalisé lors de notre étude de sécurité en milieu professionnel, nous avons pu travailler au profit du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollution et des risques Industriels de la presqu'île d'Ambès (S3PI-PA). D'après notre sujet : information et travail de recherche sur le risque Natech inondation nous avons décidé de travailler sur deux axes principaux qui sont d'une part, l'information et la sensibilisation des populations sur les alertes et d'autre part l'élaboration d'un audit concernant les alertes sur la presqu'île.

Entretenir une culture du risque et de la maîtrise apparaît comme facteurs essentiels dans la résilience des territoires face à l'ensemble risques des risques majeurs et donc Natech. La presqu'île d'Ambès étant un secteur très industrialisé, il est d'autant plus primordial que chaque habitant, ouvrier, élève ou toute autre personne présente sur ce territoire soit informer sur les risques. Pour cela, avec l'aide du second groupe ESMP qui traite la partie pédagogique, nous avons effectué des interventions auprès d'élèves de cinquième du collège Manon Cormier de Bassens dans le but de sensibiliser ces élèves aux risques, aux alertes et à la conduite à tenir en cas d'accident technologique. Dans cette partie nous nous sommes principalement orientés vers l'information sur l'alerte, celle-ci étant le coeur de notre sujet. De plus, lors de ce dernier semestre, nous avons élaborer avec les élèves une plaquette récapitulative sur les risques, les alertes et les conduites à tenir afin de produire un support clair et synthétique transmettant l'essentiel des informations. Cette plaquette pourra être lue par les élèves mais aussi leur entourage, Ce qui permet d'élargir notre champs d'informations aux autres élèves mais également au-delà du collège.

Le travail de recherche initié par le Ministère de la Transition écologique et solidaire dans le but d'améliorer la résilience du territoire concernant le risque Natech est notamment mené par les recherches faites par le SPPPI-PA. En ce qui concerne notre engagement au sein de cette recherche, il s'est illustré par des rencontres avec les différentes parties prenantes (collectivités, entreprises, experts, populations et associations) afin de leur présenter le pré-guide sur le risque Natech inondation. De plus, nous avons pensé une méthodologie et élaboré un pré-audit concernant les moyens d' alertes et d'information (MAI) sur la presqu'île d'Ambès. Ce document, distribué aux acteurs les plus actifs du S3PI-PA fera l'objet de quelques améliorations provenant des premiers retours d'expérience avant d'être distribué à plus large échelle. Cet audit, constituera un document de base recensant l'ensemble des MAI qui servira notamment à la recherche sur le Natech. Bien que le risque Natech ne fasse pas encore l'objet de dispositions règlementaires précises, la majorité des acteurs rencontrés ont semblé réceptifs à cette préoccupation nouvelle. En effet, beaucoup ce sont engagés à remplir le pré-guide et le pré-audit, certains ont déjà retournés le pré-audit consciencieusement rempli.

D’un point de vue personnel, ce travail d’ESMP a été intéressant et enrichissant car il nous a permis de produire, pour le S3PI-PA, un travail grâce aux connaissances et compétences acquises en cours à l’IUT. Cela nous a également permis d’évoluer dans le monde du travail mais aussi au milieu de la co-activité entre différents acteurs d’un même territoire mêlant à la fois des difficultés de communications et parfois des conflits d’intérêts. Nous avons donc dû nous adapter et essayer de surmonter ces différents obstacles qui seront courants dans notre vie professionnelle, nous en sommes conscients.

# Références


**Référence 1:** ***DDRM de la Gironde***,
sur le site de www.gironde.gouv.fr

**Référence 2:** ***PPRI presqu'île d'Ambes***, rapport de présentation,
sur le site de www.bordeaux-metropole.fr

**Référence 3:** ***PPRT AMBES Nord/Sud*** (informations et arrêtés),
*aller sur les rubriques Pprt Ambes nord ou sud*
sur le site de www.risques.aquitaine.gouv.fr

**Référence 4:** ***Plan ORSEC de la Gironde***,
sur le site de www.gironde.gouv.fr

**Référence 5:** ***PAPI Estuaire de la Gironde***,
sur le site de www.bordeaux-metropole.fr

**Référence 6:** ***DICRIM Ambes***,
sur le site www.mairie-ambes.fr

**Référence 7:** ***DICRIM Bassens***,
sur le site www.ville-bassens.fr

**Référence 7:** ,***Pré-guide d'amélioration de la résilience au risque Natech inondation***
sur le site www.spppi-pa.iut.u-bordeaux.fr

# Sources

- Site S3PI (présentation spppi / cartographie / guide résilience Natech)

- Planseisme.fr (risque sismique)

- Wikipédia (population)

- www.georisques.gouv.fr (différents risques)

- www.gouvernement.fr (définitions)

-Technique de l'ingénieur « maîtrise des accidents natech dans les installations industrielles » (risque Natech)

-Doodle : https://doodle.com/poll/ug77csi2g2vn3a2g

- www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr (ICPE)

- www.aria.developpement-durable.gouv.fr (risque Natech)

- www.legifrance.gouv.fr (textes règlementaires)

- http://risquesenvironnementaux-collectivites.oree.org (information sur les dispositions règlementaires)

- www.bordeaux-metropole.fr (information sur les plan et obligations des collectivités)

- www.lhoumeau.com (informations sur les risques commune Ambès et Bassens)

- www.ville-bassens.fr et www.mairie-ambes.fr (information sur risques à Bassens)

- www.risques.aquitaine.gouv.fr (information sur les risques et plans)

- www.reseau-canope.fr (moyens d'alerte des populations)

- www.mementodumaire.net (cadre réglementaire – responsabilité du maire)

# Annexes

## Annexe n°1 : Arrêtés préfectoral relatifs à la création du SPPPI-PA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

*Direction départementale*
*des territoires et de la mer*
*de la Gironde*

*Service des procédures*
*environnementales*

**ARRÊTÉ**
**fixant l'organisation du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions industrielles et des risques centré sur la Presqu'île d'Ambés**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,**
**PRÉFET DE LA GIRONDE,**
**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**
**OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles D.125-35 et D.125-36,

**VU** les lois n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite « Grenelle 1 », et n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 »,

**VU** la circulaire du 23 mars 2009 relative à la territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2001 créant un secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques centré sur la presqu'île d'Ambès,

**VU** le rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 14 mai 2012,

**CONSIDÉRANT** que le développement de la presqu'île d'Ambès doit être favorisé par l'existence d'une instance de concertation sur les questions d'environnement industriel concernant cette zone,

**CONSIDÉRANT** que le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques de la presqu'île d'Ambès, et en particulier la tenue de ses assemblées, ont montré leur intérêt pour l'ensemble des parties prenantes,

**CONSIDÉRANT** que les principes de gouvernance issus du Grenelle de l'environnement visent une implication accrue de la société civile dans les instances de concertation liées à la police des installations classées pour la protection de l'environnement,

**SUR PROPOSITION** de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture du département de la Gironde,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques (S3PI) centré sur la presqu'île d'Ambès créé par l'arrêté du 28 novembre 2001 est organisé conformément au présent arrêté.

**Article 2**

Le S3PI comprend les quatre collèges suivants :

- élus,
- administrations et établissements publics,
- industriels,
- représentants des associations et des usagers ainsi que personnalités qualifiées.

Le S3PI est présidé par un membre d'un des trois collèges autres que les administrations et établissements publics. Le président est désigné par le préfet de la Gironde, au vu notamment de ses compétences techniques et de sa capacité à faire vivre la structure, sur proposition du président sortant ou, à défaut, sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

La composition des quatre collèges du S3PI est arrêtée par le préfet de la Gironde, et révisée en tant que de besoin, sur proposition du président en exercice du S3PI ou, à défaut, sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

**Article 3**

Le S3PI comprend un comité de pilotage restreint, dont la composition est arrêtée par le préfet de la Gironde, sur proposition du président en exercice du S3PI ou, à défaut, sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

**Article 4**

Le président définit les modalités de fonctionnement du S3PI. Celles-ci doivent favoriser la concertation et garantir la bonne information de l'ensemble de ses membres. Elles peuvent notamment comporter la création de commissions compétentes sur des thèmes spécifiques ou de groupes de travail sur des actions particulières. Le S3PI peut s'entourer des avis ou des experts jugés nécessaires.

Le président approuve les travaux du S3PI, dont le financement sera recherché auprès des partenaires intéressés.

Le président assure la communication entre le S3PI et les différents instances de concertation et de planification touchant à l'environnement industriel, afin notamment de rechercher une cohérence et une complémentarité avec les initiatives locales. Par ailleurs, il veille à ce que les acteurs concernés soient régulièrement informés des missions du S3PI et de ses réalisations.

**Article 5**

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement assure le secrétariat du S3PI. Il est chargé de la gestion des moyens concourant au fonctionnement et à la réalisation des objectifs du S3PI.

Ses mission comprennent :

- l'organisation des réunions ;
- l'établissement des ordres du jour en liaison avec le président et les représentants des commissions ou groupes de travail ;
- la rédaction des compte-rendus des réunions.

**Article 6**

Le financement des travaux est négocié au cas par cas avec les partenaires, associés ou non au S3PI, qui acceptent d'y apporter leur concours.

La DREAL d'Aquitaine met à disposition les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions du secrétariat.

**Article 7**

Les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté du 28 novembre 2001 sont abrogés.

**Article 8 : exécution**

Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde,
M. le directeur régional de environnement, de l'aménagement et du logement,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

**Fait à Bordeaux, le** 30 MAI 2012

**LE PREFET,**
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Isabelle DILHAC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

*Direction départementale*
*des territoires et de la mer*
*de la Gironde*

*Service des procédures*
*environnementales*

**ARRÊTÉ**
**fixant la composition du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des risques centré sur la Presqu'île d'Ambés**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,**
**PRÉFET DE LA GIRONDE,**
**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**
**OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2004 instituant un secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques centré sur la presqu'île d'Ambès,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du fixant l'organisation du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques centré sur la presqu'île d'Ambés

**SUR** proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde

## - ARRÊTE -

**Article 1er** - La composition du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles de la presqu'île d'Ambès est la suivante :

***PRESIDENT***

- Monsieur **Michel Lesbats,** Professeur IUT Bordeaux I

***COLLEGE DES ELUS***

- Monsieur **le Président du Conseil Régional** ou son représentant,
- Monsieur **le Président du Conseil Général** ou son représentant,
- Monsieur **le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux** ou son représentant,
- Monsieur **le Président de la Communauté de Communes du Cubzaguais** ou son représentant,
- Monsieur **le Maire d'Ambarès et Lagrave** ou son représentant
- Monsieur **le Maire d'Ambès** ou son représentant,
- Monsieur **le Maire de Bassens** ou son représentant,
- Monsieur **le Maire de Bayon sur Gironde** ou son représentant,
- Monsieur **le Maire de Bordeaux** ou son représentant,
- Monsieur **le Maire de Carbon Blanc** ou son représentant,
- Monsieur **le Maire de Cenon** ou son représentant,
- Monsieur **le Maire de Lormont** ou son représentant,

- Monsieur **le Maire de Ludon-Médoc** ou son représentant,
- Monsieur **le Maire de Macau** ou son représentant,
- Monsieur **le Maire de Saint André de Cubzac** ou son représentant,
- Monsieur **le Maire de Saint Louis de Montferrand** ou son représentant,
- Monsieur **le Maire de Saint Vincent de Paul** ou son représentant.

*COLLEGE DES INDUSTRIELS*

- Monsieur le Président de **l'Union des Industries Chimiques d'Aquitaine** ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Général de la **Société EKA CHIMIE** ou l'un de ses représentant,
- Monsieur le Directeur Général de la **Centrale Thermique EDF Ambès** ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la **Société SIMOREP & Cie – MICHELIN** ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la **SNCF** – Direction Régionale de Bordeaux ou son représentant,
- Monsieur le Président Directeur Régional de la **Société COFLABLACK** ou son représentant,
- Monsieur le Chef de Centre de la **Société COBOGAL** ou son représentant,
- Monsieur le Directeur des **Docks des Pétroles d'Ambès (DPA)** ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Société **YARA France** ou son représentant,
- Monsieur le Directeur des **Entrepôts Pétroliers de la Gironde (EPG)** ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Société **SOVAL PROCINER** ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la **SIAP** ou son représentant,
- Monsieur le Directeur du **Terminal Pétrolier de Bordeaux (TPB)** ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Société **FORESA France** ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Société **CEREXAGRI** ou son représentant,

*COLLEGE DES ASSOCIATIONS, USAGERS ET PERSONNALITES QUALIFIEES*

- Monsieur le Président de l'**Association SEPANSO** ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'**Association AQUITAINE ALTERNATIVES** ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'**Association PIERRES D'AMBES** ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'**Association AIRAQ** ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'**Association CLAIRE AUBAREDE** ou son représentant,
- Monsieur le Président de la **Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** ou son représentant,
- Madame la Présidente de l'**Union des Familles Laïques (UFAL)** ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'**Association « Les Entreprises du 87 Quai de BRAZZA »** ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'**Association « Rive Droite 2000 »** ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'**Association SABAREGES** ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'**Association Agir pour un meilleur Environnement – AME Bassens** ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'**Association pour la Défense des sites et des habitants de la haute gironde – ADSHHG** – ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'**Association VIVRE AVEC LE FLEUVE** ou son représentant,
- Monsieur le Président du **Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) Nord de la Presqu'île d'Ambès** ou son représentant.

*COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET DES ADMINISTRATIONS*

***Établissements publics***

- *Monsieur le **Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux** ou son représentant,*

***Administrations***

- Monsieur le **Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement** ou son représentant

- Monsieur le **Directeur Départemental des Territoires et de la Mer** ou son représentant,
- Monsieur le **Directeur de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine** – Délégation territoriale départementale de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le **Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne** ou son représentant,
- Monsieur le **Directeur de Bordeaux Port Atlantique** ou son représentant,
- Monsieur le **Directeur du SDIS de la Gironde** ou son représentant,
- Madame la **Directrice du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile** ou son représentant

***Article 2*** - La composition du **comité de pilotage** restreint du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques centré sur la presqu'île d'Ambès est la suivante :

- Monsieur le **Directeur Départemental des Territoires et de la Mer** ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'**Association CLAIRE AUBAREDE** ou son représentant,
- Monsieur le **Directeur de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine** – Délégation territoriale départementale de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur **le Maire de Bassens** ou son représentant,
- Monsieur **le Maire d'Ambès** ou son représentant,
- Monsieur **le Directeur de la Société YARA France** ou son représentant,
- Monsieur **le Président du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) Nord de la Presqu'île d'Ambès** ou son représentant,
- Monsieur le **Directeur de la SIAP** ou son représentant,
- Monsieur le **Directeur du SDIS** de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le **Directeur de Bordeaux Port Atlantique** ou son représentant,

***Article 3*** – Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde,
M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à Bordeaux, le** 30 MAI 2012

**LE PREFET**
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Isabelle DILHAC

## Annexe n°2 : Liste des parties prenantes du SPPPI-PA

**Collectivités :**

-Bordeaux Métropole
-Mairie d'Ambarès et Lagrave
-Mairie d'Ambès
-Mairie de Bassens
-Mairie de St Louis de Montferrand
-Mairie de St Vincent de Paul

**Associations :**

-Calire Aubarede (Lutte et prévention contre les risques naturels et industriels)
-Collectif Estuaire
-Le Conservatoire de l'estuaire de la Gironde
-Sabareges
-VALF : Vivre avec le Fleuve (Défendre les intérêts des habitants de la Presqu'île d'Ambès contre les risques d'inondation et industriels.

**Entreprises :**

-AFM Recyclage (Bordeaux)
-AKZONOBEL Pilp and Performance Chemicals (Ambès)
-Aquitaine de Transformation (Bassens)
-CD TRANS (Bassens)
-CEREXAGRI SA (Bassens)
-Clean 33 (Bassens)
-Cobogal (Ambès)
-DPA Bassens : Docks des pétroles d'Ambès (Bassens)
-EDITRANS (Bassens)
-Enrobés de Gironde (Bassens)
-Envie 2e Aquitaine (Bassens)
-EPG : Entrepôt pétrolier de la Gironde (Ambès)
-FORESA France (Ambarès et Lagrave)
-Grand Port Maritime de Bordeaux
-Liants distribution (Ambès)
-Linde France (Bassens)
-Lucien Bernard & CIE (Ambès)
-Maurice LN (Saint Louis de Montferrand)
-ND Logistics (Bassens)
-Prociner (Bassens)
-Saipol (Bassens)
-SARP Industries Aquitaine Pyrénées (Bassens)

-SEA Invest (Bassens)
-SIMOREP & CIE (Bassens)
-Seosse Eco Transformation (Bassens)
-SETHELEC (Bassens)
-SPBA (Ambès)
-SPBL : Silo Portuaire de Bordeaux Letierce (Bassens)
-Union in vivo (Carbon Blanc)
-VERMILION REP SAS (Ambès)
-Yara France (Ambès)

**Services publics :**

-Collège Manon Cormier de Bassens
-Direction Départementale des Territoires et de la Mer
-DREAL Aquitaine
-École primaire Jacques Brel d'Ambès
-Préfecture de la Gironde
-Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

**<u>Annexe n°3</u> : Liste des ICPE présentes sur la presqu'île d'Ambès**

La couleur rouge indique que les ICPE sont parties prenantes du SPPPI-PA

## Commune d'Ambarès et Lagrave :

### ICPE Non SEVESO :

Bordeaux Métropole
- ICPE-E
- Station d'épuration

Bordeaux Métropole - déchetterie
- ICPE-A
- Collecte de déchets

Lacoste Entrepôt
- ICPE-A
- Entreposage et services auxiliaires des transports

Maison Bouey
- ICPE-E
- Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles

Sanofi Winthrop Industrie
- ICPE-E
- Industrie pharmaceutique

SPBL
- ICPE-A
- Entreposage et services auxiliaires des transports

### ICPE SEVESO Seuil Haut

FORESA France
- ICPE-A
- Industrie chimique

## Commune d'Ambès :

### ICPE Non SEVESO :

Bordeaux Métropole
- ICPE-E
- Collecte de déchets dangereux

Liants Distribution SNC
- ICPE-A
- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

Maurice LN ETS
- ICPE-A
- Autres industries extractives

### ICPE SEVESO Seuil bas :

Lucien Bernard SA
- ICPE-A
- Fabrication de boissons

### ICPE SEVESO Seuil haut :

AKZONOBEL Pulp and Performance Chemicals
- ICPE-A
- Industrie chimique

Cobogal
- ICPE-A
- Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises

EDF CPE Site d'Ambès
- Régime inconnu
- Production et distribution d'électricité

EPG
- ICPE-A
- Entreposage et services auxiliaires des transports

Orion Engineered Carbons S.A.S
- Régime inconnu
- Industrie chimique

Société Pétrolière du Bec d'Ambès

- ICPE-A
- Entreposage et services auxiliaires des transports

Vermilion REP S.A.S

- ICPE-A
- Extraction d'hydrocarbures

Yara France

- ICPE-A
- Autres industries extractives

## Commune de Bassens :

### ICPE Non SEVESO :

AFM Recyclage Bassens
- ICPE-A
- Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération

Aquitaine de Transformation
- ICPE-A
- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

Bordeaux Métropole - Déchetterie
- ICPE-A
- Collecte de déchets dangereux

Chaussade Duboe Transports - CD TRANS
- ICPE-A
- Société de transport

Clean 33
- ICPE-A
- Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager

Enrobes de Gironde
- ICPE-A
- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

Grand Port Maritime de Bordeaux
- ICPE-A & E
- Entreposage et services auxiliaires des transports

Lesieur
- ICPE-A
- Fabrication huiles et graisses alimentaires

ND Logistics
- ICPE-A
- Transports terrestres et transport par conduites

Sea Invest Bordeaux
- ICPE-E
- Société de transport

Sea Tank
- ICPE-A
- Société de transport

SEOSSE Eco-Transformation
- ICPE-A
- Centre de recyclage

Sethelec SNC
- ICPE-A
- Production et distribution d'énergie

SIAP
- ICPE-A
- Collecte traitement et élimination des déchets; récupération

Siap Sarp Industries Aquitaine Pyrénées
- ICPE-A
- Collecte traitement et élimination des déchets; récupération

SPBL
- ICPE-A
- Entreposage et services auxiliaires des transports

UNION IN VIVO Bassens
- ICPE-A
- Activités immobilières

**ICPE SEVESO Seuil bas :**

Linde Gas
- ICPE-A
- Industrie chimique

SAIPOL SA
- ICPE-A
- Industrie alimentaire

**ICPE SEVESO Seuil haut :**

CEREXAGRI SA
- ICPE-A
- Industrie chimique

Les Docks Pétroliers d’Ambès (DPA)

- ICPE-A
- Entreposage et services auxiliaires des transports

Simorep & CIE

- ICPE-A
- Industrie chimique

## Commune de Carbon Blanc :

### ICPE Non SEVESO :

Cheval Quancard
- ICPE-E
- Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles

### ICPE SEVESO Seuil Bas

Messer France SAS
- ICPE-A
- Marché des gaz industriels

## Commune de Saint Louis de Montferrand :

### ICPE Non SEVESO :

Alcyon Environnement Services (AES)
- ICPE-A
- Service de gestion des déchets

## Commune de Saint Vincent de Paul :

### ICPE Non SEVESO :

Fayat TP
- ICPE-E
- Entreprise de Travaux Public

SAS Brochard Matériaux
- ICPE-E
- Entreprise vendant des matériaux de construction

**<u>Annexe n°4</u> : Maquette de la plaquette d'information à destination des élèves**

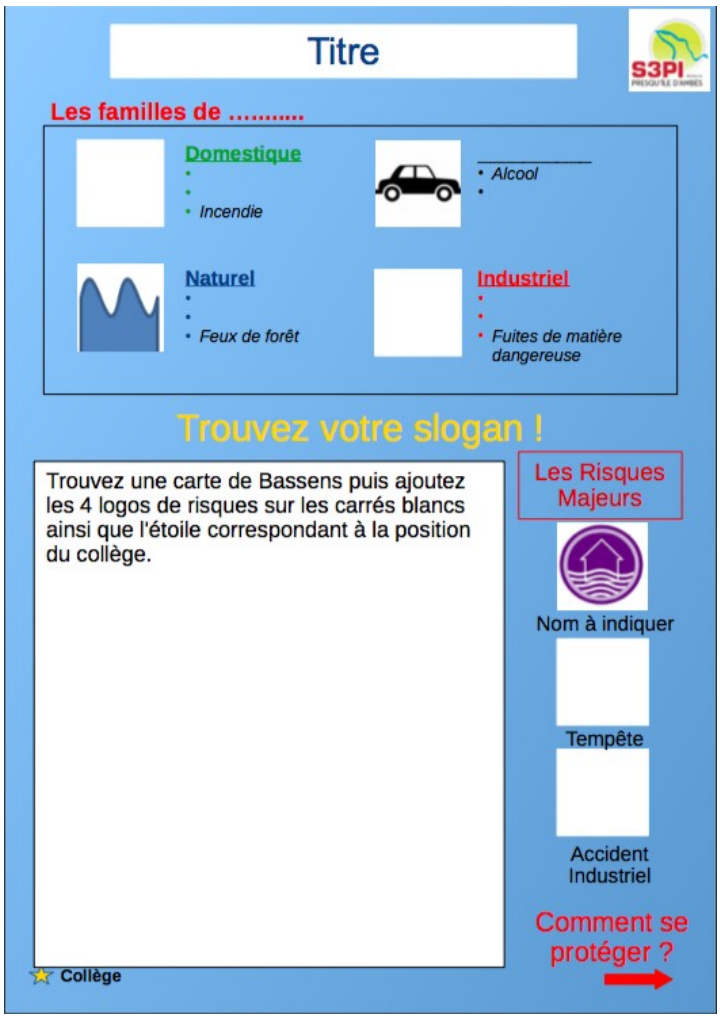


*Recto de la maquette vierge*

*Verso de la maquette vierge*

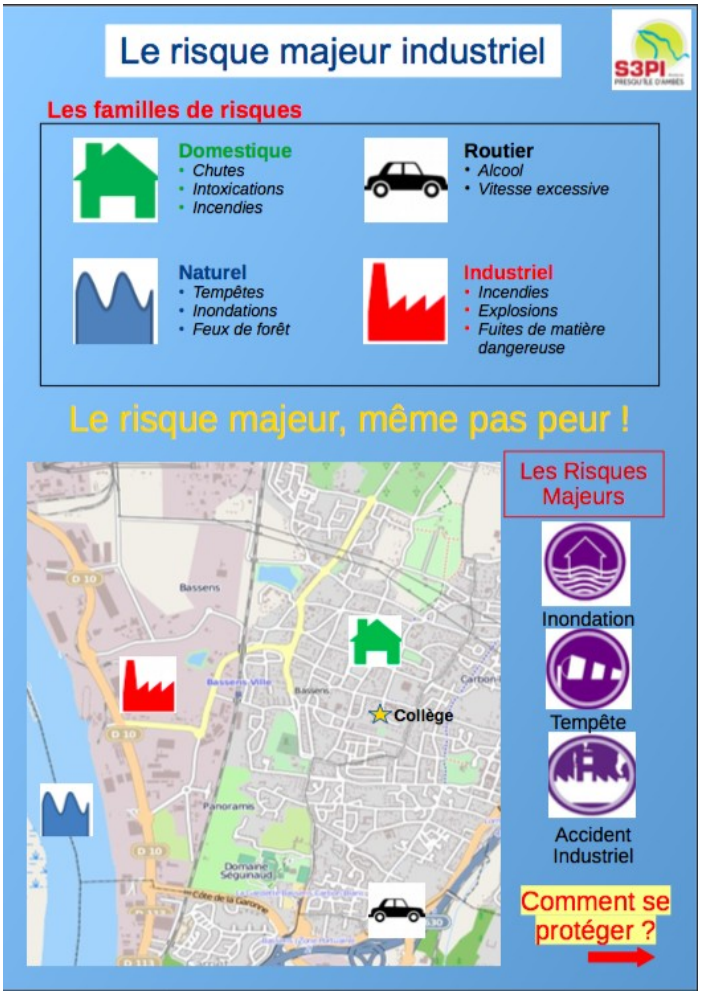


*Exemple du recto d'une plaquette réalisée par un élève*

*Exemple du verso d'une plaquette réalisée par un élève*

**<u>Annexe n°5</u> : Mail envoyé au parties prenantes dans le but d'individualiser la discussion commencée lors de la réunion du SPPPI-PA en novembre 2017**

Chers membres du SPPPI de la presqu'île,

Suite à la réunion du S3PI-PA le 15 novembre 2017 à la mairie d'Ambès, nous avons eu l'occasion d'aborder le travail de recherche du S3PI sur le risque Natech-inondation. Ce travail est accessible sur le site du spppi-pa au lien suivant: http://spppi-pa.iut.u-bordeaux.fr/commissions-techniques/85-recherche-sur-la-resilience-au-natech-i.html

Comme Michel LESBATS l'avait exposé dans sa présentation, le risque Natech est devenu une préoccupation à l'échelle nationale. Il convient dans ces travaux de recherche d'améliorer la résilience du territoire face au risque Natech. Pour que ce travail soit efficace il est nécessaire que chaque acteur du territoire, soit impliqué dans la démarche et contribue à l'améliorer.

La recherche prévoit donc une méthodologie de questionnement adressée à tous les acteurs du territoire (Collectivités, Industriels, Population et Experts).
Cela consiste donc à vous faire participer à ce travail en remplissant le Pré-guide d'amélioration de la gestion des risques Natech provoqués par une inondation -Partie Prenante "Industrie"- que nous voudrions vous porter et vous présenter individuellement. Ce guide permettra à la fois de faire un bilan sur la gestion actuelle du risque Natech(i) et vous permettra, d'autre part, de proposer vous même des améliorations sur les questionnements à propos des différents points abordés.

Pour ce faire, nous vous proposons de nous indiquer vos créneaux de disponibilités dans un Doodle afin de prévoir un rendez-vous d'une heure durant lequel nous vous présenterons le pré-guide puis nous vous le laisserons afin de le travailler et de le renseigner….

> accès au Doodle en cliquant sur le lien: https://doodle.com/poll/ug77csi2g2vn3a2g

Une fois ces questionnaires complétés par chacun, une première synthèse sera faite par partie-prenante, puis une synthèse globale sur la résilience et la gestion des risques Natech sera faite en concertation entre les parties prenantes réunies au S3PI.

Nous vous remercions pour votre investissement.

Cordialement.
AUDOIN Alexandre & BELMONTE Benjamin,
Etudiants de 2ème année en DUT Hygiène Sécurité Environnement de Bordeaux,
Eric Piatyszek, Alicja Tardy ENSM-SE ET Michel Lesbats Université de Bordeaux IUT HSE

**Annexe n°6 : Pré-Guide d'estimation et d'amélioration de la gestion du risque majeur Natech inondation (pour les entreprises)**

**Acteur : Entreprise**

**SCÉNARIO 1**

| Acteur : Entreprise | Scénario : 1 | Temps : Ante crise |
|---|---|---|
| **Questions** | | **Commentaires** |
| **1. Connaissance de l'aléa naturel et des moyens de prévention contre l'inondation**<br>a) Avez-vous été sensibilisés aux phénomènes hydrométéorologiques (par les services de l'Etat, au sein de votre direction/groupe...) ?<br>b) Votre entreprise est elle impactable par un aléa hydrométéorologique (ruissellement, inondation...) ?<br>c) Disposez-vous d'un moyen pour être tenu informé de la prévision des crues et/ou de l'aléa hydrométéorologique ?<br>o Comment cette information vous parvient-elle (De la part de la DREAL, Mairie...) ? Celle-ci intègre-t-elle une marge d'incertitude ?<br>o Avez-vous une procédure interne spécifique pour être tenu informé (abonnement bulletins SPC / SCHAPI...) ?<br>o En quoi cette valeur et cette incertitude, compte tenu de la complexité du phénomène, vous permet-elle de prendre une décision fiable (astreinte de personnels, mise en sécurité du process...) ?<br>o De même, compte tenu de la complexité du phénomène, comment anticipez-vous le passage du scénario 1 au scénario 2 ? Pouvez-vous citer les paramètres hydrométéorologiques que vous devez prendre en compte pour anticiper le scénario 2 ?<br>d) Disposez-vous d'une procédure d'observation locale pour surveiller le phénomène hydrométéorologique (rondes...) ? | | |
| **2. Mesures d'urbanisme : éloignement des enjeux du phénomène dangereux**<br>a) Avez-vous identifié les zones potentiellement inondables sur votre site industriel ? Avez-vous mis en place des mesures d'urbanisme particulières dans ces zones (surélévation, obturation d'ouverture...) ? | | |
| **3. Planification et mise en œuvre opérationnelles des secours**<br>a) Avez-vous mis en place une procédure d'urgence « inondation » ?<br>o Votre entreprise dispose-t-elle de moyens de protection (batardeaux, autres...) contre l'inondation ? Des vérifications périodiques sont-elles prévues ?<br>o Avez-vous identifié des zones de repli permettant le rassemblement du personnel ?<br>o Avez-vous identifié des zones pouvant servir à la mise en sécurité de matières dangereuses ?<br>o Disposez-vous d'une procédure de mise en sécurité de votre process industriel avant la survenue de l'inondation ? | | |
| **4. Information et formation**<br>a) Avez-vous formé vos employés au phénomène dangereux inondation ?<br>b) Réalisez-vous des exercices **en interne** permettant de tester vos procédures contre les inondations ? | | |

14

*Exemple de question du pré-guide d'amélioration du risque Natech (pour les entreprises)*



*Scénario 1*

*Ante-crise*

**<u>Annexe 7</u> : Aide pour le pré-audit concernant les moyens d'alertes**

# Pré-Audit des Moyens d'Alerte et d'Information sur les risques majeurs > Presqu'île d'Ambès

VERSION 1.0 – En test sur la Presqu'île

**AUTEURS :**

Alexandre AUDOIN[1]
Benjamin BELMONTE[1]
Michel LESBATS[1] *Etudiants de 2*[2]

[ème] *Année, IUT HSE, Bordeaux*

[2] *Professeur IUT HSE, Bordeaux et Président du S3PI-PA*

**RECHERCHE:**

Dans le cadre de la recherche de la gestion du risque majeur NATECH Inondation > Résilience aux NATECH

Ainsi que dans le cadre de la commission alerte ouverte par le S3PI-PA en novembre 2017

# Présentation de l'Audit:

## Origine de l'audit

Lors de la réunion du 15 Novembre, le S3PI-PA a lancé la commission alerte. Dans le cadre de cette commission et du travail de recherche sur le NATECH inondation nous avons décidé d'effectuer un audit approfondit sur les Moyens d'Alerte et d'Information (MAI) présents sur la presqu'île concernant le risque majeur.
Cet audit aboutira à un recensement de l'ensemble des MAI présents sur la presqu'île, de leurs modalités d'utilisation, de leur entretient et leur contrôle. De plus, cela permettra de recueillir l'ensemble des moyens de vigilance utilisés par les différents acteurs.

Cet audit s'inscrit dans la continuité du pré-guide NATECH Inondation que nous sommes venu vous présenter.

## Importance de l'alerte pour la résilience du territoire

Comme cela avait été dit au cours de la présentation de la commission alerte, l'alerte est primordiale dans le processus de résilience du territoire face au risque majeur. Elle permet aux différents acteurs d'être informer de l'arrivée imminente d'une crise afin que chacun puisse, à son échelle, effectuer les actions de mises en sécurité des personnes et des installations.

Pour pouvoir donner l'alerte au meilleur moment il est nécessaire de surveiller l'évolution de la situation afin d'identifier quand la situation nécessite de se mettre en sécurité, c'est la vigilance.
Il est important de noter que la vigilance doit se faire avant, pendant et après la crise afin d'être réactif à toute évolution de la situation.
Ainsi, la vigilance et l'alerte sont des maillons indispensables dans la protection des populations, des installations et des écosystèmes face aux risques majeurs et donc aux risques NATECH.

De plus, selon le cadre règlementaire, l'Etat est obligé de disposer de mesures d'alertes qui ont pour objet d'avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger et de se porter à l'écoute des consignes (Article R732-25 du Code de la sécurité intérieure).

D'autre part, les installations soumises à un Plan Particulier d'Intervention (ICPE SEVESO Seuil Haut) ont l'obligation de prendre des « mesures d'information et de protection prévues au profit des populations (…) ». L'exploitant a également l'obligation de prendre « des mesures d'urgence à l'égard des populations voisines en cas de danger

immédiat. Ces mesures concernent en particulier la diffusion de l'alerte auprès des populations voisines (…) » (Article R741-22 du Code de la sécurité intérieure).

## Principaux Moyens d'Alerte et d'Information

D'après nos recherches, en France il existe différents Moyens d'Alerte et d'Information (MAI) dont les principaux sont les suivants :
**Sirènes** du réseau national d'alerte
**Ensembles mobiles d'alerte**
**Automate d'appel**
**Boitier d'alerte**
**Panneaux à messages variables (PMV)**
**Médias**
**Téléphonie mobile**
**Internet**

Chacun de ces MAI doivent être disposé en fonction des risques c'est notamment l'un des objectifs du Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP).

Pour résumer, face à l'importance de l'alerte et de la vigilance il est nécessaire de faire le point sur l'ensemble des moyens d'alertes présents sur la presqu'île, de leur responsables, leur état de marche… Pour parvenir à cela nous vous proposons de prendre connaissance et de compléter le tableau ci-joint.

# Aide pour remplir les tableaux :

**Une fois le fichier Excel téléchargé, enregistrer sous le fichier en le renommant et commencer à le compléter.**

Ce tableau servira de récapitulatif de vos Moyens d'Alerte et d'Information (MAI)

Nom de la partie prenante : *identifier la partie prenante*

Partie prenante : *Indiquer dans le menu déroulant si vous êtes un industriel, une collectivité, un expert (SDIS, DREAL, DDM…)*

Pour remplir le reste du tableau, il suffit de **cocher** les différents MAI que vous possédez et d'en préciser le **nombre** dans la case suivante.
Si vous possédez un MAI différent de ceux qui sont proposés, précisez le dans la case « Autre ».

## II.2.Deuxième tableau, « Détails »

Moyen d'Alerte et d'Information : *Simplement reporter le type de moyen d'alerte et d'information (MAI)*

Prévient de quel(s) risque(s) ?: *Préciser pour quel(s) risque(s) est prévu le MAI*

Public visé : *Préciser quels sont les destinataires de l'alerte en question. (Population et /ou Employés d'un site et/ou autre)*

Pour quel scénario ? : *Préciser à partir de quel scénario du guide pré-Natech le MAI est utilisé (Si cela concerne le risque inondation ou Natech Inondation)*

Date de mise en place : *Date à laquelle le MAI a été mis en place*

Moyen de vigilance :

*- Qui est chargé d'assurer la vigilance de ce risque*

*- De quelle manière la vigilance s'opère ? (ex : Surveillance sur vigicrue, Abonnement à un service envoyant une alerte à partir d'un certain seuil…)*

*- Périodicité de la vigilance (quotidienne, permanente, saisonnière…)*

*- En temps de crise, assurez- vous tout de même une vigilance afin d'être réactif selon l'évolution de la situation ?*

Etat de fonctionnement : *Le MAI fonctionne-t-il (mettre « X » dans la case OUI ou NON) ? Si NON, préciser pourquoi il ne fonctionne pas ?*

Opérationnalité: *- Préciser si le MAI est opérationnel 24h/24h (Mettre « X » la case). Sinon, préciser quand le MAI est opérationnel. . -Préciser qui donne l'ordre de déclenchement et qui est habilité à le déclencher ?*

Contrôle: *-Contrôles existants (Mettre « X » dans la case correspondante) ? - Préciser la périodicité -Préciser qui ou quel organisme réalise le contrôle*

Moyens de formation / Information du public : *Préciser quels sont les moyens mis en place pour informer le public visé par l'alerte et la conduite à tenir.*

Probabilité de défaillance : *Rechercher sur les données constructeur et reporter la probabilité de défaillance du MAI (si elle existe)*

Texte règlementaire : *Quels sont les textes règlementaires qui vous oblige à avoir des MAI ? (Inscrire l'article si vous en avez connaissance)*

Remarques : *Les items de cet audit peuvent être complétés… une info manque… rajoutez la !*

Merci à toutes et à tous.

## <u>Annexe n°8</u> : Pré-audit concernant les moyens d'alertes

| | A | B | C |
|---|---|---|---|
| 2 | **Partie prenante (Indsutriel, Collectivité, Expert):** | | |
| 3 | | | |
| 4 | **Moyen d'Alerte et d'Information** | **Cocher** | **Nombre** |
| 5 | Sirène | | 0 |
| 6 | Ensemble mobile d'alerte | | 0 |
| 7 | Automate d'appel | | 0 |
| 8 | Boitier d'alerte | | 0 |
| 9 | Panneaux à messages variable | | 0 |
| 10 | Médias | | 0 |
| 11 | Téléphonie mobile | | 0 |
| 12 | Internet | | 0 |
| 13 | Autre: *(à préciser)* ..... | | 0 |
| 14 | Autre: *(à préciser)* ..... | | 0 |
| 15 | **Total** | **0** | |
| 16 | | | |
| 17 | | | |
| 18 | | | |
| 19 | | | |
| 20 | | | |
| 21 | | | |

Moyens_d'alerte_et_d'info | Détails | +

*Page « Moyens_d'alerte_et_d'info » du pré-audit concernant les MAI*

**Compte-rendu du Monsieur Thierry LUBRANO, professeur de sciences physiques au collège Manon Cormier**

**Thierry Lubrano**
Professeur de Sciences Physiques
Collège Manon Cormier
Bassens

Le 13 mars 2018,

**Objet :** compte-rendu d'activités des étudiants IUT HSE au collège Manon Cormier dans le cadre du S3PI

**Présentation du projet :**
Cette année scolaire 2017-2018 a été initiée par M. Lesbats, président du S3PI-PA, et M Vanderplancke, principal du collège, une sensibilisation aux risques technologiques pour les élèves des niveaux de 5ème et de 4ème.

**Etudiants IUT HSE :**
Sujet 2 – Sensibilisation à la sécurité industrielle, aux risques majeurs et de la vie courante dans les établissements scolaires : Samuel Hayet et Ronan Rieux-Zannini
Sujet 1 – Alerte aux populations, Risque NaTech : Alexandre Audoin et Benjamin Belmonte

- **Action 1 : Sensibilisation au risque Natech**
  - Contenu
    - Identification des différents types de risques,
    - Classement des risques
    - Zoom sur les risques technologiques majeurs
    - Identification des installations à risques technologiques majeurs et approche sur le risque NaTech
    - Les risques à Bassens
    - Prévention des consignes à adopter en cas d'accident (à la maison, à l'école...).
  - Mise en place :
    - Le mercredi 29 novembre 2017, une consultante, Mme Coralie Pineau chargée de communication au SPPPI Côte d'Opale – Flandre et à la CLI de la centrale nucléaire de Gravelines, est intervenue auprès de deux classes de 5ème, accompagnée de M Lesbats mais aussi des 4 étudiants de l'IUT HSE (dans le but que les étudiants prennent en charge une partie de la sensibilisation que ne pouvait assurer Mme Pineau).
    - Les jeudis 30 novembre et 7 décembre, Mme Pineau a assuré cette même formation aux 4 classes du niveau 4ème.
    - Le mercredi 6 décembre, les 4 étudiants de l'IUT HSE ont pris en charge les deux dernières classes de 5ème pour assurer la première partie de la formation (Action 1).
  - Activités des étudiants (06/12/2017) :
    - Au niveau de l'organisation, chaque classe de 5ème a été séparée en 2 groupes pendant deux heures dans deux salles différentes avec un encadrement relativement distant des deux enseignants, Mme Lahaye (SVT) et M Lubrano (SPC). La communication a été facilitée par l'accroche de badges au nom des élèves (et au logo du S3PI).
    - Le travail en groupe a été très riche, tant pour les formateurs (étudiants Sujet 2 et Sujet 1) que pour les élèves qui ont participé activement aux ateliers proposés. Chaque groupe est

allé au bout de l'objectif qu'il s'était fixé, à savoir les signaux d'alerte et les conduites à adopter.

- Les deux binômes d'étudiants ont été très ouverts à la discussion mais aussi très adroits pour mener les élèves vers les objectifs recherchés. La connaissance des risques mais aussi les formations de secourisme ont appuyés le discours des étudiants. De nombreuses questions ont émané des élèves notamment de savoir si leurs parents étaient sensibilisés à ces risques. Enseignants, nous avons apprécié cette sensibilisation effectuée de manière dynamique, explicative mais sans moralisation.

❖ **Action 2 : Réalisation de plaquettes « Risques »**

- Contenu
  - Identifications de logos risques et autres
  - Repérage de l'environnement local sur carte
  - Localisation des risques sur Bassens
  - Réinvestissement des consignes à tenir en cas d'alerte
  - Retour sur les signaux d'alerte

- Mise en place :
  - Les mercredis 10 et 17 janvier 2018, chaque classe de 5ème a été prise en charge par 2 binômes d'étudiants pendant deux heures. Les élèves, en binômes, ont rempli une prémaquette en complétant avec des logos, des consignes et en suggérant slogan et titre.
  - Les plaquettes faites par les élèves ont été corrigées postérieurement et vont être mise en concours : la plaquette désignée vainqueur sera proposée au Conseil d'Administration du collège en vue d'une intégration au futur carnet de liaison
  - Le travail a été effectué de manière numérique et sauvegardé sur le réseau de l'établissement.

- Activités des étudiants (10 & 17/01/2018) :
  - La préparation des séances a été réalisée par Ronan Rieux-Zannini et Samuel Hayet (Sujet 2 – Sensibilisation dans les établissements scolaires). Ils m'ont proposé une mouture de plaquette que nous avons ensemble adaptée.
  - Une banque numérique de logos et de symboles a été établie et mise en ressource sur le réseau de l'établissement.
  - Les groupes d'élèves ont été entièrement pris en charge par les étudiants (Sujet 2 – Ecoles Collèges) assistés dans leur tâche par les étudiants du Sujet 1– Alerte, risque Natech. Ils ont accompagné les élèves dans leurs choix sans leur souffler les « meilleurs » choix et donc en respectant l'esprit concours qui avait été initié.
  - Un bilan étudiants – enseignants a permis aux deux parties de livrer leurs impressions. Les étudiants ont réalisé la difficulté de faire prendre conscience de notions par un jeune public, de canaliser les énergies mises en jeu par moment. De notre côté, nous nous sommes félicités d'avoir participé à la mise en place de ces actions.

❖ **Bilan :**

Tout au long de la sensibilisation, les étudiants Sujet 2 – Ecoles Collèges, MM Rieux-Zannini et Hayet, ont été à l'écoute des conseils mais ont aussi fait preuve de beaucoup d'initiatives. La préparation de l'action 2 a été efficace et s'est révélée comme une vraie expérience de partage entre étudiants et enseignants. Le soutien effectué par les étudiants du sujet 1, MM Audoin et Belmonte a mis en lumière une coopération efficace entre eux et a suscité des débats très intéressants et formateurs pour tous. Le collège est, dans ces conditions de déroulement, très favorable à renouveler cette expérience de sensibilisation.

# Lexique :

**ARS :** Agence Régionale de Santé

**CDRNM :** Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

**DDRM:**Dossier Départemental des Risques Majeur

**DICRIM :** Document d'Information Communale des Risque Majeur

**DOS :** Directeur des Opération de Secours

**DREAL :** Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**EHPAD :** Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

**EPCI :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**ESMP :**

**GEMAPI :** Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

**ICPE :** Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**MAI :**

**ORSEC :** Organisation de la Réponse de la SEcurité Civile

**PAPI :** Programme d'Action et de Prévention des Inondation

**PCS:** Plan Communal de Sauvegarde

**PGRI :** Plan de Gestion du Risque Inondation

**PLU :** Plan Local d'Urbanisme

**POI :** Plan d'opération interne

**PPI:** Plan Particulier d'Intervention

**PPMS:** Plan Particulier de Mise en Sûreté

**PPR:** Plan de Prévention contre les Risques

**PPRN :** Plan de Prévention contre les Risques Naturels

**PPRI :** Plan de Prévention contre le Risque Inondation

**PPRT:** Plan de Prévention contre les Risques Technologique

**SDIS 33 :** Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

**SNA:** Système National d'Alerte

**SPPPI-PA** : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels de la Presqu'île d'Ambès

# Autorisation de consultation

Je, soussigné (*).....

en tant que (*).....

définis les autorisations de consultation comme suit :

| Parties du rapport | Internationale (1) (**) | Publique (2) (**) | Locale (3) |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

(1) La consultation internationale est l'autorisation de publier la partie sur Internet.

(2) La consultation publique est l'autorisation à toute personne venant au département Hygiène Sécurité Environnement de l'I.U.T. de Bordeaux (France) de consulter la partie.

(3) La consultation locale est l'autorisation de consulter la partie uniquement par les étudiants au cours de leurs études, les enseignants et les personnels techniques et administratifs du département Hygiène Sécurité Environnement de l'I.U.T. de Bordeaux (France).

***Attention**, si le rapport est confidentiel, mentionnez-le sur la page de garde. Le rapport sera alors remis au tuteur professionnel à l'issue de la soutenance et la version PDF détruite.*

Michel Lahaye

Membre de SSPI-PA

Fait le (*)..... Signature (*).....

(*) La saisie doit être faite à la main sur le rapport papier par le chef d'établissement qui a la responsabilité suffisante pour donner les autorisations.

(**) Remplissez par oui ou par non toutes les cases vides.